



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n°96 du 27 août 2021**

<http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA>

# SOMMAIRE

## **DDETSPP.....3**

*DDETSPP-PPP-2021229 – Arrêté préfectoral du 17 août 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Cécile LAMOUREUX..... 3*

*DDETSPP-SAPN°2021232-036 - Récépissé du 20 août 2021 de modification de déclaration d'activités de l'organisme C.E.C. COMPAGNIE sis au 2 rue du sentier des grèves - 10410 ST PARRES AUX TERTRES enregistré sous le N°SAP794748848..... 6*

*DDETSPP-DIR-2021237-0001 – Arrêté préfectoral du 25 août 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de réforme représentant les personnels hospitaliers..... 9*

## **DDFiP.....14**

*DDFIP102021182-0002 - Décision du 1er juillet 2021 de délégations de signature pour la Trésorerie de Nogent sur Seine..... 14*

*DDFIP102021182-0003 - Décision du 1er juillet 2021 de délégations de signature pour la Trésorerie de Nogent sur Seine..... 15*

*DDFIP102021235-0001 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube.. 17*

*DDFIP102021235-0002 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube.. 18*

## **DSDEN.....19**

*DSDEN-JESVA-2021235-0001 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation..... 19*

## **PRÉFECTURE DE L'AUBE.....21**

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales..... 21**

*BEMP2021236-0001 – Arrêté préfectoral du 24 août 2021 fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022..... 21*

# DDETSPP

*DDETSPP-PPP-2021229 – Arrêté préfectoral du 17 août 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Cécile LAMOUREUX.*



**Direction départementale de  
l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**Service santé et protection animales et  
environnemental**

**ARRÊTE PRÉFECTORAL n° DDETSPP-PPP-2021229-0001**

**attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Cécile LAMOUREUX**

---

**Le préfet de l'Aube**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33,

**Vu** le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43;

**Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, en qualité de Préfet de l'Aube ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°PCICP-2021090-0002 du 31 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à monsieur Laurent Diévaque, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DDETSPP-DIR-2021187-0001 du 6 juillet 2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

**Vu** la demande présentée par Madame Cécile LAMOUREUX, née le 30 décembre 1995 et domiciliée professionnellement à la clinique du groupe vétérinaire Saint Georges, 1 rue de la Fontaine d'Arrigny 10330 Chavanges ou 18 rue Jean Monnet 10500 Brienne-le-Château ou 55 rue de Paris 10700 Arcis-sur-Aube ;

**Considérant** que Madame Cécile LAMOUREUX remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

**Sur la proposition** du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée à Madame Cécile LAMOUREUX, docteur vétérinaire, domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire du groupe vétérinaire Saint Georges, 1 rue de la Fontaine d'Arrigny 10330 Chavanges ou 18 rue Jean Monnet 10500 Brienne-le-Château ou 55 rue de Paris 10700 Arcis-sur-Aube pour une durée de cinq ans pour les départements de l'Aube, de la Haute Marne et la Marne.

### **Article 2**

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de l'Aube, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.

### **Article 3**

Madame Cécile LAMOUREUX s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 4**

Madame Cécile LAMOUREUX pourra être appelée par le préfet de son département d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire et sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 5**

Tout manquement ou faute commise dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

DDETSPP de l'Aube – Site des Vassaulés– CS 30376 10004 Troyes Cedex - Tél : 03 25 80 33 33

Siège : 2 rue Fernand Giroux – 10000 Troyes  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

**Article 7**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.

TROYES, le 17 août 2021

Pour le Préfet de l'Aube et par délégation,  
Pour le directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations de l'Aube et  
par subdélégation,

Le Chef de Pôle protection des populations

  
Emmanuelle ROUX

DDETSPP de l'Aube – Site des Vassaulles– CS 30376 10004 Troyes Cedex - Tél : 03 25 80 33 33

Siège : 2 rue Fernand Giroux - 10000 Troyes  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)



**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**  
Pôle cohésion sociale, emploi et entreprises

**Récépissé de modification de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N°SAP794748848**

**Acte : DDETSPP-SAPN°2021232-036**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;  
VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;  
VU l'agrément en date du 02 juillet 2020 à l'organisme C.E.C. Compagnie ;  
VU l'autorisation du conseil départemental de l'Aube en date du 09 octobre 2013 ;

**Le préfet de l'Aube**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube le 12 juillet 2021 par Monsieur Baptiste MERLIN en qualité de Directeur pour l'organisme C.E.C Compagnie dont l'établissement principal est situé 2 rue du sentier des grèves – 10410 ST PARRÉS AUX TERTRES et enregistré sous le N°SAP794748848 pour les activités suivantes :

**Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenades des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

1-3

**Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'Etat (mode mandataire) :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (10)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (10)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (10)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (10)

**Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation (mode prestataire) :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (10)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (10)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (10)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) (10)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (10)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

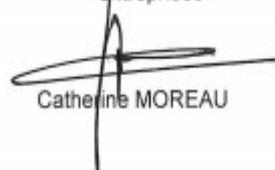
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Troyes, le 20 août 2021

P/Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations  
P/La directrice adjointe  
La responsable du pôle cohésion sociale, emploi et  
entreprises



Catherine MOREAU

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ou un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie – Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.



**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**Direction**

**Arrêté n° DDETSPP-DIR-2021237-0001**

**portant nomination des membres de la commission départementale de  
réforme représentant les personnels hospitaliers**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

VU le code de la santé publique,

VU la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique d'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté préfectoral n° PCICP-2021090 du 31 mars 2021 portant délégation de signature en matière générale à monsieur Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube,

VU l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-2021091-0001 du 1<sup>er</sup> avril 2021 fixant la composition du comité médical du département de l'Aube,

VU l'arrêté préfectoral n° DDCSPP-SG-2020349-0001 du 14 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission départementale de réforme représentant les personnels hospitaliers,

Vu la composition de la commission administrative paritaire départementale et les désignations effectuées :

- par les conseils de surveillance des établissements hospitaliers du 1<sup>er</sup> février 2019 pour l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube et du 8 avril 2019 pour le Centre Hospitalier de Troyes;
- par les organisations syndicales d'autre part en ce qui concerne les représentants du personnel ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube,

- 1 -

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La commission départementale de réforme de la Fonction Publique Hospitalière compétente à l'égard des personnels hospitaliers, dont le siège est situé à la DDETSPP de l'Aube, est composée comme suit :

1- **Président :** Monsieur le Préfet de l'Aube ou son représentant.

2- **Deux représentants des conseils de surveillance** désignés en leur sein parmi les membres des conseils de surveillance, chaque titulaire ayant deux suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme MILLEY Danielle E.P.S.M.A. de Brienne	M. ROSEZ Didier E.P.S.M.A. de Brienne
Mme MILLARD Marie-Thérèse CH TROYES	Mme SEBILLE Véronique CH TROYES

3- **Deux représentants des personnels hospitaliers** désignés par les organisations syndicales parmi les représentants de la commission administrative paritaire départementale et appartenant aux mêmes catégories que l'agent intéressé, chaque titulaire ayant deux suppléants.

**CATEGORIE A**

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°1 Personnels d'encadrement technique	
TITULAIRE	SUPPLEANTS
Mme DEMAIRE Carole Ingénieur hospitalier	M. PAYAN Stéphane Radiophysicien Mme ACHMIROWICZ Audrey Ingénieur

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°2 Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-technique et des services sociaux	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme VERNET Elsa Infirmière des soins généraux	Mme PLOYEZ Véronique Cadre de santé Mme CARDOT-KARL Sophie manipulatrice en radiologie
Mme Estelle GAILLARD cadre de santé paramédical	Mme MLENECK-FINOT Corinne Infirmière cadre de santé Mme Catherine CROSSETTE Cadre de santé paramédical

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°3 Personnels d'encadrement administratif	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme JONVAL Nadège Attachée d'administration hospitalière	Mme GEORGET Christelle Attachée d'administration hospitalière

- 2 -

**CATEGORIE B**

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°4</b> Personnels d'encadrement technique et ouvrier	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Mme BEUQUE Sandra</b> Technicienne supérieure hospitalière  <b>M. LEGUAY Séverin</b> Technicien supérieur hospitalier	<b>M. CEOLA Frédéric</b> Technicien supérieur hospitalier <b>M. HAILLOT Laurent</b> Technicien supérieur hospitalier  <b>M. BARBERET Jérôme</b> Technicien supérieur hospitalier <b>M. HENRION Laurent</b> Technicien hospitalier

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°5</b> Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux.	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Mme BLANC Jessica</b> Infirmière  <b>M. Xavier LEPLAT</b> manipulateur en radiologie	<b>M. FARIN Dany</b> , infirmier <b>M. MONSIEUR Bruno</b> , infirmier  <b>Mme FANDART Catherine</b> technicienne de laboratoire <b>Mme COGNON Catherine</b> , infirmière

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°6</b> Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Mme FOREAU Sandrine</b> Assistante médico-administrative  <b>Mme BOSSELER Sandrine</b> Assistante médico-administrative	<b>Mme TOSI Marie-Laure</b> Adjoint des cadres hospitaliers <b>M. CHOISELAT Alain</b> Assistant régulation médicale <b>Mme DESESSARD Audrey</b> Assistante médico-administrative <b>Mme FERREIRA DE MATOS Céline</b> Adjoint des cadres hospitaliers

**CATEGORIE C**

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°7</b> Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d'automobiles, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>M. PAYER Patrick</b> Ouvrier principal qualifié  <b>Mme BOISSEL Anita</b> ouvrier principal	<b>M. BERTRAND Eric</b> agent de maîtrise principal <b>M. BOUAZIZ Patrick</b> conducteur ambulancier <b>M. BOURGEOIS Dominique</b> maître ouvrier principal <b>Mme BEAUSSART-PEYROUSE Odile</b> Agent de maîtrise principal

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°8</b> Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Mme BRAUX Marie-Claire</b> Aide-soignante  <b>Mme MOISSONNIER Emmanuelle</b> Aide-soignante	<b>Mme LAMOLINE-DUPIN Sylvie</b> Aide-soignante <b>Mme GEMBLE Magali</b> Aide-soignante  <b>M. MASSON Christophe</b> Aide-soignant

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°9</b> Personnels administratifs	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>M. BARBERY Pascal</b> Adjoint administratif  <b>Mme PEYROUSE Stéphanie</b> Adjoint administratif	<b>Mme NACQUEMOUCHE Aurore</b> Adjoint administratif <b>Mme DUBIE Magali</b> Adjoint administratif  <b>M. CHAVIGNY David</b> Adjoint administratif <b>M. IMAHO Mickaël</b> Adjoint administratif

<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N° 10</b> Personnels sages-femmes	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
néant	néant

**4 - Deux praticiens de médecine générale**, auxquels est adjoint, s'il y a lieu pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste qui participe aux débats mais ne prend pas part aux votes. Ces médecins sont ceux désignés par l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des membres du comité médical départemental en vigueur.

**ARTICLE 2** : un membre titulaire temporairement empêché doit se faire remplacer par l'un de ses suppléants.

**ARTICLE 3** : le mandat des représentants de l'administration et des représentants des personnels prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir à la commission au titre de laquelle ils ont été désignés.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral n° DDCSPP-SG-2020349-0001 du 14 décembre 2020 est abrogé.

**ARTICLE 5** : le secrétaire générale de la Préfecture de l'Aube et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Troyes, le **25 AOUT 2021**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental de l'emploi, du travail  
des solidarités et de la protection des populations,



Laurent DLÉVAQUE

# DDFiP

*DDFiP102021182-0002 - Décision du 1er juillet 2021 de délégations de signature pour la Trésorerie de Nogent sur Seine.*



Arrêté n° DDFIP10 2021182-0002

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / TRESORERIE DE NOGENT SUR SEINE  
4 RUE JEAN JAURES BP 46 NOGENT SUR SEINE

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE NOGENT SUR SEINE

Le comptable, responsable de la trésorerie de NOGENT SUR SEINE

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M DUREY GUILLAUME Inspecteur des Finances publiques de la Trésorerie de NOGENT SUR SEINE à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans limite de durée et de montant
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service

DUREY GUILLAUME

A NOGENT SUR SEINE, le 01/07/2021

Carole LEROY



Arrêté n° DDFIP10 2021182-0003

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / TRESORERIE DE NOGENT SUR SEINE  
4 RUE JEAN JAURES BP 46 NOGENT SUR SEINE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE NOGENT SUR SEINE**

Le comptable , responsable de la trésorerie de NOGENT SUR SEINE

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

**La présente délégation annule et remplace la précédente délégation établie en date du 03/09/2018,**

Délégation de signature est donnée à Mme MARRIAUX ANNIE, contrôleuse de la Trésorerie de NOGENT SUR SEINE à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant ci après ; délai accordé dans la limite de 12 mois, jusqu'à 5 000 euros
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

NOM PRENO M	GRADE	DUREE	MONTANT
POTIER AURORE	Contrôleuse des FP	12 mois	5000
PAULON FANNY	Agente des FP	12 mois	5000

POTIER AURE

PAULON FANNY



MARLHAUX Annie.



A NOGENT SUR SEINE, le 01/07/2021

Carole LEROY



*DDFIP102021235-0001 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube.*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE  
22, BOULEVARD GAMBETTA BP381  
10026 TROYES CEDEX



Arrêté n° DDFIP 10 2021235-0001  
relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de l'Aube

**Par délégation du Préfet**

**Par délégation de la gérante intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de l'Aube  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP-2021186-0004 du 5 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Agnès VANET, Gérante intérimaire de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube, en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aube,  
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP-2021188-0004 du 7 juillet 2021 portant délégation générale aux responsables de pôle, ainsi qu'à la responsable de la mission départementale risques et audit.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La trésorerie de Méry sur Seine sera fermée au public les 30 et 31 août 2021 en raison d'opérations comptables exceptionnelles.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

A Troyes, le 23 août 2021

Nadine JANIN

*DDFIP102021235-0002 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube.*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE  
22, BOULEVARD GAMBETTA BP381  
10026 TROYES CEDEX



Arrêté n° DDFIP 10 2021235-0002  
relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des  
finances publiques de l'AUBE

**Par délégation du Préfet**

**Par délégation de la gérante intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de l'Aube  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP-2021186-0004 du 5 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Agnès VANET, Gérante intérimaire de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube, en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aube,  
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP-2021188-0004 du 7 juillet 2021 portant délégation générale aux responsables de pôle, ainsi qu'à la responsable de la mission départementale risques et audit.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les centres des finances publiques suivants seront exceptionnellement fermés au public le 3 septembre 2021 :

- Trésorerie d'Arcis sur Aube
- Trésorerie de Bar sur Aube
- Trésorerie de Bar sur Seine
- Trésorerie de Nogent sur Seine
- Trésorerie de Romilly sur Seine
- Trésorerie de Troyes Centre Hospitalier et son antenne à Brienne le Château
- Service de Gestion Comptable de Troyes
- Paierie Départementale

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1.

A Troyes, le 23 août 2021

Nadine JANIN

# DSDEN

*DSDEN-JESVA-2021235-0001 – Arrêté préfectoral du 23 août 2021 portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation.*



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Aube

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement,  
aux sports et à la vie associative

ARRETE PREFECTORAL n° *DSDEN-JESVA-2021235-0001*  
du 23 AOUT 2021

**PORTANT AUTORISATION D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE  
POUR UN FONDS DE DOTATION**

**Le Préfet du département de l'Aube,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande en date 28/04/2021 complétée le 11 août 2021 présentée par M. Christian Bécue pour le **fonds de dotation dénommé « Landreville Patrimoine et Culture »** ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

## **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le fonds de dotation dénommé « Landreville Patrimoine et Culture » dont le siège social se situe 1 rue de l'Eglise 10110 Landreville est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre **le 17 août 2021 et le 16 août 2022** au regard de l'objectif et des modalités qu'il s'est lui-même définies.

**L'objectif du présent appel à la générosité publique est** de restaurer et consolider les peintures et fresques de l'église de Landreville classées aux Monuments Historiques.

**Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes :**

ces demandes d'appels à la générosité seront présentées au public par le moyen de plaquettes d'information, des encarts et articles de presse.

**Article 2** : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

**Article 3** : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

**Article 4** : Le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube, accessible sur le site Internet de la préfecture et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Pour le préfet,  
et par délégation,  
la cheffe du service départemental,  
à la jeunesse, à l'engagement,  
aux sports et à la vie associative



Anne-Christine STEIN

*« Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans le délai de deux mois ».*

# PRÉFECTURE DE L'AUBE

## Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales

*BEMP2021236-0001 – Arrêté préfectoral du 24 août 2021 fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022.*



Direction de la citoyenneté,  
de la légalité et des collectivités locales

### **Arrêté n° BEMP2021236-0001 fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022**

**Le préfet de l'Aube  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 12, L. 12-1, L. 14, L.53, L. 79, R. 28, R. 40, R. 40-1, R. 43 et R. 69 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 nommant monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;

Vu le décret du 22 mars 2021 nommant monsieur Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté n° BEMP20201148-0001 du 28 mai 2021 fixant le périmètre des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections se déroulant en 2021 ;

Vu l'arrêté n° PCICP2021210-0001 du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu les propositions des maires concernés ;

Considérant qu'en application de l'article R. 40 du code électoral, il convient de déterminer annuellement le périmètre et le siège des bureaux de vote ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

#### **ARRÊTE**

**Article premier:** Pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022, le périmètre géographique et l'adresse des bureaux de vote des communes du département sont définis ainsi qu'il suit en annexe.

**Article 2 :** Chaque commune affecte ses électeurs dans les bureaux de vote en fonction de leur adresse de rattachement.

**Article 3 :** Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, lorsqu'il n'aura pas été possible de définir leurs attaches avec la circonscription d'un bureau de vote, seront inscrits sur la liste électorale du 1<sup>er</sup> bureau de vote les Français inscrits au registre des Français établis hors de France (article L. 12 du code électoral) et les militaires de carrière ou liés par contrat (article L. 13 du code électoral) qui demandent leur inscription sur la liste électorale de l'une des communes prévues par les articles L. 12 et L. 13 du code électoral.

**Article 4 :** Par dérogation à l'article précédent, dans la commune de Troyes, chef-lieu de département, est créé un bureau de vote spécifique n°0030 (607) intitulé : Hôtel de ville – 3<sup>ème</sup> bureau.

Il est installé à l'Hôtel de ville, place Alexandre Israël à Troyes.

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière ou sous-contrat lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière ou sous contrat, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code.

**Article 5 :** En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article précédent est rattaché à la circonscription électorale de Troyes qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

- pour les élections départementales : canton n°15 « Troyes-4 » ;
- pour les élections législatives : 2<sup>ème</sup> circonscription législative.

**Article 6 :** Les communes de Troyes et d'Aix-Villemaur-Pâlis étant fractionnées entre plusieurs circonscriptions électorales, le recensement général des votes est opéré au niveau de la commune dans les conditions ci-dessous.

**À Troyes, le recensement général des votes est opéré :**

- Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constitue une seule circonscription électorale par le bureau n°0001 (107) « Hôtel de Ville – 1<sup>er</sup> bureau » ;
- Lors des élections départementales :
  - par le bureau n°0001 (107) « Hôtel de ville – 1<sup>er</sup> bureau » pour le canton n° 12 « Troyes-1 » ,
  - par le bureau n°0010 (207) « Jules Ferry – 1<sup>er</sup> bureau » pour le canton n°13 « Troyes-2 » ,
  - par le bureau n°0014 (307) « Preize – 1<sup>er</sup> bureau » pour le canton n°14 « Troyes-3 » ,
  - par le bureau n°0018 (407) « Blossières » pour le canton n°15 « Troyes-4 » ,
  - par le bureau n°0021 (507) « Terrasses – 1<sup>er</sup> bureau » pour le canton n°16 « Troyes-5 » ,

- Lors des élections législatives :
  - par le bureau n°0018 (407) « Blossières » pour les bureaux relevant de la 1<sup>ère</sup> circonscription,
  - par le bureau n°0021 (507) « Terrasses - 1<sup>er</sup> bureau » pour les bureaux relevant de la 2<sup>ème</sup> circonscription,
  - par le bureau n°0001 (107) « Hôtel de Ville - 1<sup>er</sup> bureau » pour les bureaux relevant de la 3<sup>ème</sup> circonscription.

**À Aix-Villemaur-Pâlis, le recensement général des votes est opéré :**

- Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constitue une seule circonscription électorale par le bureau n°0001 « Aix-en-Othe, salle des mariages » ;
- Lors des élections législatives :
  - par le bureau par le bureau n°0001 « Aix-en-Othe, salle des mariages » pour les bureaux relevant de la 2<sup>ème</sup> circonscription,
  - par le bureau n°0003 « Pâlis » pour le bureau relevant de la 3<sup>ème</sup> circonscription.

**Article 7 :** Les dispositions de l'arrêté n° BEMP20201148-0001 du 28 mai 2021 fixant le périmètre des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections se déroulant en 2021 cesseront d'être applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, le sous-préfet de Nogent-sur-Seine, le sous-préfet de Bar-sur-Aube, les maires des communes du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée aux maires du département de l'Aube.

Troyes, le 24 août 2021

Pour le préfet et par délégation,  
le Secrétaire général,



Christophe BORGUS



Coleo arrêté n°	Coleo arrêté n° Registre	Coleo arrêté	Libellé section	Coleo commune	CORRESE	Nombre de voies	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à une ou plusieurs communes	Périodes
02	03	11	Saint-Lyé	038	BIRCHIAUX-BAYET	0001	Mairie 1, allée de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	039	BIRGRES	0001	École maternelle		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	040	BIRNOS	0001	Mairie 8, grand rue		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	041	BERTHOLLE	0001	Mairie Place des anciens d'AFN		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	042	BERULLE	0001	Salle du conseil municipal Place de la mairie		Commune entière
02	01	06	Cremy-près-Troyes	043	BERRY	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	044	BETHENCOURT	0001	1, rue de l'école		Commune entière
01	01	17	Vendeuve-sur-Barse	045	BEURT	0001	2, place de la mairie		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	046	BLANCOURTES-BASSE	0001	Mairie 23, grande rue		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	047	BUSIGNY-COURT	0001	Mairie 4, rue de Fégèle		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	048	BUDRY	0001	Mairie Place de la Bouchevaucourt		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	049	BOURBONNEMENT (JUR)	0001	Mairie 3, place de l'école		Commune entière
01	01	17	Vendeuve-sur-Barse	050	BOSSANCOURT	0001	Salle de classe (pièce du bâtiment communal) 8, rue de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	051	BOULY	0001	Mairie 42 bis, rue de l'Hôtel de ville		Commune entière
02	01	06	Cremy-près-Troyes	052	BOULABIS	0001	Mairie 4, rue de Fégèle		Commune entière
03	02	17	Vendeuve-sur-Barse	053	BOURANTON	0001	Mairie 14, rue de l'école		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	054	BOURBENY	0001	Salle des fêtes Place Saint Privat		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	055	BOURBONNOIS	0001	Mairie 1, rue de Fégèle		Commune entière
03	01	05	Erienne-le-Château	056	BOUTAUX-BOURG	0001	Mairie 18, rue Basse		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	057	BOUTAUX-BOURG	0001	18, rue principale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	058	BRADLOIS-BOURG	0001	N°1 Mairie de Braylaine	N°1 Mairie de Braylaine	Période cadastrale par l'ancienne commune de Braylaine
03	02	08	Les Riceys	058	BRADLOIS-BOURG	0002	N°2 Mairie Avenue de Beauvoir	N°2 Mairie de Braylaine	Période cadastrale par l'ancienne commune de Beauvoir
01	01	05	Erienne-le-Château	059	BRANT	0001	Mairie 1, rue du moulin		Commune entière
03	02	17	Vendeuve-sur-Barse	060	BRIVANDES	0001	N°1 : salle multi-activités 80, avenue Maréchal Leduc	N°1 : salle multi-activités 80, avenue Maréchal Leduc	Rue Lantierne, rue George Sand, avenue Maréchal Leduc, rue Paul Verlaine, rue des Omnes, rue Jean Houle, impasse du bois de Marot, rue de Marot, rue Hauteville, impasse de la gare, rue des Forgettes, chemin des pottiers, rue Pierre Loti, impasse Alexandre Terrie, impasse du vignier, rue Arthur Rimbaud, Chemin de Canong, Chemin de Chausson, Chemin de frairie Glacé, Chemin de Coulmer, Chemin du Haut Neuf, Place de Pégèle
03	02	17	Vendeuve-sur-Barse	060	BRIVANDES	0002	N°2 : salle JB 80, avenue Maréchal Leduc	N°1 : salle multi-activités 80, avenue Maréchal Leduc	Rue de Pégèle, Rue Jean Rastard, Rue des Vignettes, Impasse des Erables, Impasse de la Harande, Rue de la Source, Rue des 2 haies, rue des écoles, Rue Jean Baret, Rue Jean Verrier, Route de Verdennes, Rue des Couches, Rue du Parc, Rue du Président, Impasse des quatre basses, Rue Michel Lévêque, Rue Saint Martin, Rue de l'Éminence, Impasse de la Raserie, Rue des Clés, Place des Couches Villépart, Rue Antoine Saint Eugépy Villépart, Rue Jean Hermat, Rue Georges Sagnemont, Chemin de la Classe Saint Martin, Rue Jacquem-Frès Coustou, Rue Paul Vatin, Rue Jean-Baptiste Charvat, Rue Alain Bonillard, Rue Eric Tabarly, Rue Jeanne Barret, Rue André Couët
03	01	05	Erienne-le-Château	061	BRUYENNES	0001	Mairie 8, rue du Troublot		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	062	BRELEMBARD	0001	Mairie 4, rue Jacques Mandat		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	063	BRENON-CHATEAU	0001	Mairie 7, rue général Leduc		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	064	BRENON-CHATEAU	0001	N°1 : école Pasteur Place de Fégèle	N°1 : école Pasteur Place de Fégèle	Rue Berthier, rue Blanchot, rue Charles Mangot, rue du centre-ville, rue de l'Arrière, avenue de Bauffremont, route de Cremy, route de Jouanvigny, place de la gare, chemin de la grande voie, place de la Halle, rue de la Halle, chemin de la mission, place de Fégèle, place de l'Hôtel de ville, rue de Lamière, route de Maillebois, chemin de Perthes, route de Perthes, rue de Radstadt, route de Ransay, avenue de Vendin, rue des fours du Château, rue Dominique Lamy, allée du Château, rue du Cimetière, rue du général Decour, rue du pont, rue Imbo Zola, ETAMAT, ferme de Meud Aubert, route Gélard, rue Gélard, rue Grégoire Rayer, rue Jean-Louis Fontaine, rue Jélot Cuisin, rue Mantrenon, avenue Pasteur, rue Robert Signol, rue Saint-Benoît, rue Saint-Étienne, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Jean de Bevoise, chemin Lottin, allée Hédouin Fontaine, rue Jean Juvain, rue Jean Monnet, rue de l'école militaire (jusqu'à la fin côté pair et du n°76 à la fin côté impair), boulevard Hédouin (du n°24 à la fin côté pair et du n°76 à la fin côté impair), avenue Charles de Gaulle, route de Saint-Léger, rue Marie Basset, allée Souffier, chemin du Pré d'Or et rue du Maréchal Leduc de Houzedeque.
01	01	05	Erienne-le-Château	064	BRENON-CHATEAU	0002	N°2 : Mlle la Fontaine 14, rue de l'école militaire	N°1 : école Pasteur Place de Fégèle	Allée Alfred Bardet, chemin aux pottiers, rue Condénot, cour de la Fosterie, cour de Pégèle, route de Bretonne-le-Vieille, route de Jouanville, allée de la liberté, allée de la place, route de la patrie, route d'Épigny, rue des AC d'Épigny du Nord, chemin des moments, route des verges, rue du 8 mai 1945, allée du bois, allée églantine, allée Faustine Aubert, allée Georges Buchner, rue Henri Barbusse, rue Henri Durand, rue Jean Houle, allée Jean-Marcel Perrot, rue Jules Ferry, rue Jules Raignier, rue Les Lagrauge, rue Louis Chausson, allée Louise Miché, rue Maréchal Vallée, rue Rabougnière, allée Lucien Monson, allée Montréal, rue Joseph Guicher, rue de l'école militaire (du n°2 au n°70 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair) et boulevard Hédouin (du n°2 au n°22 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair)
03	01	02	Archi-sur-Aube	065	BRELLICOURT	0001	1, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	066	BUCHEVOTHE	0001	Mairie : 1, rue AFN		Commune entière
03	02	17	Vendeuve-sur-Barse	067	BUCHERES	0001	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	Impasse des Noës, chemin des Noës, rue des Aulnes, rue des Marais, rue des saules, rue du Bourg, rue de la gare, rue de la mairie, rue du château, impasse Curtin Baudouin, route de Verdennes, rue des herbustes, allée des grands prés, rue des prés, rue du monument, rue des aménages, rue de la partie commune, route de Chausson, impasse le village, chemin des vignes, village de Maison Blanche, impasse de l'ancienne école, route des Maisons Blanches, chemin des Collettes, chemin du balcon Geoffroy, route de Dijon, résidence la Baiselle, rue des Clés, impasse du château, avenue André Manié, cour du Château
03	02	17	Vendeuve-sur-Barse	067	BUCHERES	0002	N°2 : Bibliothèque 1, rue de la mairie	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	Rue de l'Église, avenue des Martyrs du 24 août 1944, rue Gilbert Besson, rue des mélanges, rue de la colline, rue du Poiret St Jean, rue des Vauclottes, rue des Grands Trouzins, Route de Courgenettes, rue de Villérand, chemin de la voie de Vaux, impasse des quatre casiers, rue de Fégèle, impasse des Grands Trouzins, impasse Saint Michel, Rue de Courgenettes, route - les prés des champs noirs, rue Georges Tremet, chemin du gué, rue le diocèse pottiers, résidence la Baiselle, rue de la buvette, avenue Pierre Petré
03	02	04	Bar-sur-Seine	068	BUIESEL	0001	Salle socio-culturelle 23, grande rue		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	069	BUIERES-BURANCE	0001	Mairie 18, rue de la Dame de		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	070	CHELES-BOURGNE	0001	5, place de Fégèle		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	071	CHACENAY	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	072	CHAMÉ (JA)	0001	1, rue de Fégèle		Commune entière
01	01	05	Erienne-le-Château	073	CHALETTE-BUSY-VOIE	0001	Mairie 26, rue Suzanne Dablon		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	074	CHANDY	0001	Salle polyvalente Rue aux francs		Commune entière
02	01	06	Cremy-près-Troyes	075	CHAMPLÉBY	0001	1, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	076	CHAMPIGNOLES-PROUVILLE	0001	Salle des fêtes		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	077	CHAMPIGNY-BURANCE	0001	Mairie 14, grande rue		Commune entière
01	01	17	Vendeuve-sur-Barse	078	CHAMPIGNY-BURANCE	0001	Mairie 23, grande rue		Commune entière

Cole arrondissement	Cole département (en Régulation)	Cole canton	Libellé section	Cole commune	CORRÈSE	Nombre de voies	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant (en cas de bureau multiple)	Périodes
03	02	08	Les Riceys	079	CHAMRE	0001	Place 26, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	080	CHAROUCI	0001	Place 43, grande rue		Commune entière
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0001	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Avenue Roger Salengro (impair), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 1 au 37, pair du 2 au 40), Centre commercial Le Cygne, CMAJ, Impasse Paul Bert, Impasse Les Lagrange, Rue Louis Aragon, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brasseur, Rue César Bédou, Rue Paul Chanavois, Rue Albert Claret, Rue Jean-Baptiste Colbert, Rue du Président Caty (impair), rue Albert de Dion, Rue de Latte de Trologny, Rue René Descartes, Rue du Maréchal Foch (impair du 1 au 9, pair de 10), rue Joseph Marie Jacquard, Rue du Maréchal Juin, Rue Léo Lagrange, Rue Paul Langevin, Rue du Maréchal Lederc, Rue Jean Mermas, Rue des Frères Pichelin, Rue Jean Monnet, Rue du Maréchal JF Dillan, Rue Marcel Pagnol, Rue Raymond Poincaré, Rue des Frères de Lyon, Rue Jacques Prévert, Rue du Général Sarrahl (pair du 34 au 48), Rue Albert Thomas, Rue des Tréviers, Rue Voltaire, Square Herbaux
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0002	N°2 : école Jean Jaurès 15, avenue Jean Jaurès	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Avenue Jean Jaurès, Avenue Jean Moulin (impair du 1 au 9, pair du 2 au 16), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 29 à la 56, pair du 44 à la 58), Impasse Louis Remy, Impasse Georges Clemenceau, Impasse Mirabeau, Rue d'Alsace Lorraine, Rue Gaston Berge, rue Julien Berté, Rue Hélène Baucher, Rue Edouard Henry Charton, Rue de Constantine, Rue Marc Darmay, Rue du Maréchal Foch (impair du 11 à la 56, pair du 4 à la 56), Rue André Gillon, Rue du Président Kennedy, Rue Molière, Rue Mouret, Rue Bernard Palissy, Rue Denis Papin, Rue du Général Sarrahl (pair du 50 au 68), Rue de Verdun, Rue René Wassier, Rue Jean Zy
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0003	N°3 : Ecole Ferdinand Buisson 45, rue Jules Ferry	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Chemin de Mallouet, Chemin de Villères, Impasse Buchheit, Impasse André Caquetin, Impasse des Tilleuls, Rue Jacques Bages, Rue Jean Bédouin, Rue Pierre Brader, Rue Joseph Buchheit, Rue Ferdinand Buisson, Rue Raymond Chausson, Rue Camille Chautemps, Rue André Caquetin, Rue Danton, Rue André Dug, Rue Edmond Duffaut, Rue Jules Ferry (pair du 32 à la 56, impair du 46 à la 56), Rue Robert Fautou, Rue Garibaldi, Rue Marcel Jaffré, Rue Lataud, Rue Marceau, Rue René Mauchotte, Rue de la Neuf Robert, Rue de Poursin, Rue Pasteur, Rue Pierre Péroz, Rue du Général Sarrahl (impair du 1 à la 56), Rue Stephenson, rue Marguerite Yaucoeur, rue Arthur Rimbaud, rue Claire Tapperey-Malzet
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0004	N°4 : Groupe scolaire Moulon- Bartholdi 1 et 3 rue Louise Michel	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Avenue Jean Moulin (impair du 11 au 19, pair du 20 au 48), Rue Léon Blum, Rue Pierre Brocardette, Rue Claude Dehoux, Rue Régis- Franklin, Rue Jean Gougeon, Rue Le Corbusier, Rue Jules Massenet, Rue Louise Michel, Rue Marie Noël (impair du 1 au 16, pair du 2 à la 16), Rue Joseph Proudhon, Rue Maurice Ravel, Rue du Général Sarrahl (pair du 84 à la 56), Rue Antoine Varroze, Rue des Cheminots, Rue Simon-Louis Anthoine De Gaulle, rue Antoine Bayle, Mall-Guy Mollet, rue Victor Hugo, rue Antoine de Saint Esupéry, rue Elsa Trédat
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0005	N°5 : Ecole Teilhard de Chardin Avenue Jean Moulin	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Allée Pierre Teilhardot, Avenue Jean Moulin (impair du 21 à la 56, pair du 80 à la 56), Impasse des Lias, Impasse du Huguet, Impasse des Gilettes, Impasse des Rosiers, Impasse des Tulipes, Route de Grange Pivron, Rue Frédéric Bartholdi, Rue des Bonnetières, Rue Teilhard de Chardin, Rue Gaston Colchen, Rue Pascal Delfino, Rue des Gilettes, Rue des Puyssot, Rue de Nocardichévalerie, Rue Marie Noël (impair du 17 à la 56), Rue des Perrenches, Rue des Rosiers, rue de l'An 2000, rue de l'Orme de la Croix, rue des Gilettes, rue Régis et Stéphane Carpent
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0006	N°6 : Ecole Les Horties 4, rue Lazare Carnot	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Allée du Chemin de Ronde, Allée du Parc, Allée Georges Bédou, Avenue Roger Salengro (pair du 2 à la 56), Impasse Joseph Cognat, Impasse Auguste Lumière, Impasse Gabriel Péri, Impasse Jean-Baptiste Rousseau, Rue Anchinède, Rue du 40 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie, Rue Victor Bréard Badin, Rue Lazare Carnot, Rue du Président Caty (pair du 2 à la 56), Rue Pierre Curie, Rue de la Douane, Rue Emile LÉRY, Rue Antoine Lumière, Rue Auguste PIGNAT, Rue Blaise Pascal, Rue Ernst Pinocchio, Rue René Piaré, Rue du Général Sarrahl (pair du 24 au 32), Rue Roger Thébaudant
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLERMARTHEC (S-A)	0007	N°7 : Ecole Edouard Henriet 38, avenue Aristide Briand	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Lederc	Avenue Aristide Briand, Avenue de la Gare, Chemin de Proussac, Impasse de la Digue, Impasse de la Malherbe, Impasse des Bois, Impasse Jules Ferry, Impasse de la Voie du Poulon, Impasse Sarrahl, Route de Cubisain, rue Aristide Briand, rue Candorant, Rue de la Corbillière, Rue Paul Dubois, Rue Jules Ferry (impair du 1 au 48, pair du 2 au 38), Rue Hadre, Rue Georges Heide, Rue du Professeur Mandat, Rue du Pré Canal, Rue du Général Sarrahl (pair du 2 au 22), rue des Trois Soliers, Rue des Troupiers, rue des étangs
02	01	06	Crenay-près-Troyes	082	CHAPELLERBLON	0001	Place 3, rue de la Liberté		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	083	CHAPPEY	0001	Salle Saint-Jean Ruelle Saint-Jean		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	084	CHAMPDITHOUBARBUSE	0001	Salle du conseil municipal 3, rue du Château		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	085	CHAREY	0001	Place 1, rue de la Portaise		Commune entière
02	01	06	Crenay-près-Troyes	086	CHARENTY-LE-MARCHÉ	0001	Salle polyvalente		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	087	CHAREY	0001	Place 2, place de la mairie		Commune entière
02	01	06	Crenay-près-Troyes	089	CHÂTRES	0001	Place 8, rue du four		Commune entière
02	01	06	Crenay-près-Troyes	090	CHAUCHERY	0001	Salle polyvalente		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	091	CHAUZERY	0001	Place 21, rue du Bourg		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	092	CHAUFOURCHES-BAILLY	0001	Place 30, rue principale		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	093	CHAUSSÉEL	0001	Place 8, rue de Fleusage		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	094	CHAVANDE	0001	Place 1, place de l'église		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	095	CHÉRY (S)	0001	Place 2, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&L	096	CHENOUY	0001	N°1 : salle d'évaluation de l'école	N°1 : salle d'évaluation de l'école	Chenouy : toutes les rues.
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&L	096	CHENOUY	0002	N°2 : Ecole du Valéroux	N°1 : salle d'évaluation de l'école	Le Valéroux : toutes les rues.
03	01	04	Bar-sur-Seine	097	CHERLEY	0001	Salle des fêtes Place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	098	CHESLEY	0001	Place 4, rue des Anes		Commune entière
03	01	01	Aix-Villemaur-PS&L	099	CHIFFRÉ-LES-ÉPÉES	0001	Place 21, rue de la République		Commune entière
03	02	17	Venduvre-sur-Barres	100	CLERY	0001	Place 11, rue de l'église		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	101	COCLOS	0001	Place 42, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	102	COLOMBELAPÈSE	0001	Place 84, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	103	COLOMBELÉVIC	0001	Salle des fêtes 8, rue de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	104	CORMOT	0001	Place 3, rue principale		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	105	COUCELLE-SUR-VOIRE	0001	Place Rue Saint Clément		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	106	COURCÉY	0001	Salle de la mairie 8, rue du port		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&L	107	COURBAINNOTHE	0001	Place 12, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&L	108	COURTACULT	0001	Place 2, rue de la Tubérie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	109	COURTÉROT	0001	Place 13, rue Haute		Commune entière
03	02	17	Venduvre-sur-Barres	110	COURTÉRIENNES	0001	Salle multifonctionnelle 12 D place Aimé et Jean-Claude Charet		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	111	COURTÉRON	0001	Place Place de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	112	COUSSERY	0001	Place 1, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	113	COUVIGNON	0001	Place 8, rue Gaston Cheq		Commune entière
02	03	09	Romilly-sur-Seine	114	CRANCY	0001	Place 33, rue de Faverolles		Commune entière
03	01	06	Crenay-près-Troyes	115	CRANTY-PRÈS-TROYES	0001	Place 24, rue de la République		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	116	CRESANTINES	0001	Place 83, rue principale		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	117	CRÉPY-VALENTIN	0001	Place 40, rue Charles Herbaud		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&L	118	CROUTES (S)	0001	Place 88, rue principale		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	119	CUNON	0001	Place -salle multifonctionnelle 2, rue de la Fayette Lambert		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	120	CUSANDY	0001	Place 8, rue des coteaux		Commune entière

Cole arrêté n°	Cole arrêté n° arrêté	Cole arrêté n° arrêté	Libellé section	Cole arrêté n° arrêté	CORRENE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à son bureau municipal	Périodicité
03	01	02	Arce-sur-Aube	121	CAMPENE	0001	Mairie 1, rue Gilbert		Commune étirée
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	122	SAURET	0001	Rue de l'Église place de la mairie		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	123	BERVILLE	0001	Mairie		Commune étirée
02	03	11	Saint-Lyé	124	DEBRYMARTINIERE	0001	Balle de métairie de l'école Place de la République		Commune étirée
03	03	11	Saint-Lyé	125	DEBRYMARTINIERE	0001	Mairie 15, grande rue		Commune étirée
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barre	126	OLANCOURT	0001	Balle polyvalente 22, rue de la Vallée du Landon		Commune étirée
03	01	02	Arce-sur-Aube	127	DOMARTIN-LE-COQ	0001	Mairie 15, grande rue		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	128	DOHNERET	0001	71, rue du Bas Platy		Commune étirée
03	01	05	Érienne-le-Château	129	DOCHES	0001	Balle polyvalente Rue de la colline aux Saules		Commune étirée
03	01	02	Arce-sur-Aube	130	DOENON	0001	Mairie 22, rue de Châtelle		Commune étirée
02	01	06	Créney-près-Troyes	131	DROUPT-MANTHEUIL	0001	Mairie 47, rue du Génie		Commune étirée
02	01	06	Créney-près-Troyes	132	DROUPT-MANTHEUIL	0001	Mairie 1, route de Beaulieu		Commune étirée
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	133	FAUVISSEUX	0001	Mairie 1, rue Langelard		Commune étirée
02	03	11	Saint-Lyé	134	ICHENNES	0001	Mairie 15, rue Saint Martin		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	135	ICLANCI	0001	Ancienne salle de classe 1, rue Saint-Nicolas		Commune étirée
03	01	04	Bar-sur-Seine	136	ISBUILLE-BOURDIS	0001	Balle des fêtes de la mairie 11-13, rue du Saint Martin		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	137	INDRETS	0001	Mairie 1, route de Mézières		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	138	IPAGNE	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	139	IPOTHEMENT	0001	1, rue de la Fontaine		Commune étirée
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	140	IRY-LE-CHATEL	0001	Mairie 1, boulevard Belgrand		Commune étirée
03	01	04	Bar-sur-Seine	141	ISSOYES	0001	place de la mairie		Commune étirée
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	142	ISTELAC	0001	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	Toute la commune d'Isselac à l'exception des rues mentionnées au bureau n° 2
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	143	ISTELAC	0002	N°2 : Hameau de Thuky 16, rue Caragut	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	Tout le bureau de Thuky = celui de Vaughey + Picart de + La Farge + les rues des mézanges, des abouettes, des vignes et la route de Thuky
03	02	08	Les Riceys	143	ITOURVY	0001	Balle polyvalente 1, route de Mézières		Commune étirée
02	01	06	Créney-près-Troyes	144	ITHELLEMEREAU	0001	Balle polyvalente 1, rue de la mairie		Commune étirée
02	03	11	Saint-Lyé	145	FAUVISSEUX	0001	Mairie 1, rue du Haut de Troyes		Commune étirée
02	03	11	Saint-Lyé	146	FAUVISSEUX	0001	Mairie Rue principale		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	147	FAUVISSEUX	0001	1, rue de la Fontaine		Commune étirée
02	03	07	Nogent-sur-Seine	148	FERRIS-QUENECY	0001	N°1 : Fenoux 1, rue de la mairie	N°1 : Fenoux 1, rue de la mairie	sauf les rues de Fenoux
02	03	07	Nogent-sur-Seine	148	FERRIS-QUENECY	0002	N°2 : Queney 1, rue du Foucau	N°1 : Fenoux 1, rue de la mairie	sauf les rues de Queney
03	01	02	Arce-sur-Aube	149	FEUDES	0001	1, route de Saint-Benoit		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	150	FORTAINS	0001	1, rue des Cannes		Commune étirée
02	01	06	Créney-près-Troyes	151	FORTAINVILLE	0001	16, boulevard Doré		Commune étirée
02	03	07	Nogent-sur-Seine	153	FORTAINVILLE	0001	Balle polyvalente Rue de la mairie		Commune étirée
02	03	07	Nogent-sur-Seine	154	FORTAINVILLE	0001	Mairie 1, rue du Pandolet		Commune étirée
03	01	04	Bar-sur-Seine	155	FOITTE	0001	Mairie 1, rue Pasteur		Commune étirée
03	02	01	Aix-Villeneuve-Félic	156	FONTVAINES	0001	Mairie Place de l'Église		Commune étirée
02	03	11	Saint-Lyé	157	FOURCOURTAN (S)	0001	Balle Saint-Jacques 1, place de la mairie		Commune étirée
03	02	04	Bar-sur-Seine	158	FOUCHÈRES	0001	Mairie 11, place de l'Église		Commune étirée
03	02	04	Bar-sur-Seine	159	FRANCOIS	0001	Mairie Place de l'Église		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	160	FRANZET	0001	Mairie 1, rue de la Fontaine		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	161	FREUILLY	0001	1, rue du Château		Commune étirée
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	162	FRESNOY-LE-CHATEAU	0001	1, place de l'Église		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	163	FRESNOY	0001	1, rue du moulin		Commune étirée
02	03	09	Romilly-sur-Seine	164	FRANCOIS	0001	Place publique		Commune étirée
03	01	05	Érienne-le-Château	165	FRANCOIS	0001	Balle des fêtes 1, rue du Fort Saint-Georges		Commune étirée
02	01	06	Créney-près-Troyes	166	FRANCOIS-LE-CHATEAU	0001	place de la mairie		Commune étirée
03	01	02	Arce-sur-Aube	167	FRANCOIS	0001	Mairie 15, grande rue		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	168	FRANCOIS (S)	0001	16, rue principale		Commune étirée
02	03	07	Nogent-sur-Seine	169	FRANCOIS	0001	Balle polyvalente 1, rue de la mairie		Commune étirée
03	02	04	Bar-sur-Seine	170	FRANCOIS	0001	Place Jules Guyot		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	171	FRANCOIS	0001	Balle polyvalente - rue de la Mairie		Commune étirée
03	01	02	Arce-sur-Aube	172	FRANCOIS	0001	Mairie 10 rue Georges Millot		Commune étirée
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	173	FRANCOIS	0001	Place municipale 10 rue de la mairie		Commune étirée
03	01	02	Arce-sur-Aube	174	FRANCOIS	0001	Mairie Grande rue		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	175	FRANCOIS	0001	11, grande rue		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	176	FRANCOIS	0001	Mairie Grande rue		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	177	FRANCOIS	0001	Balle des fêtes 1, rue principale		Commune étirée
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barre	178	FRANCOIS	0001	1, rue Saint-Nicolas		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	179	FRANCOIS	0001	Balle polyvalente 15, grande rue		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	180	FRANCOIS	0001	Mairie 1, rue Driean		Commune étirée
03	02	04	Bar-sur-Seine	181	FRANCOIS	0001	Mairie Place d'Annes		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	182	FRANCOIS	0001	1, rue Saint-Antoine		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	183	FRANCOIS	0001	Mairie 1, rue du moulin		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	184	FRANCOIS	0001	1, place Saint-Martin		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	185	FRANCOIS	0001	1, place du Quart July		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	186	FRANCOIS	0001	15, grande rue		Commune étirée
03	01	04	Bar-sur-Seine	187	FRANCOIS	0001	Maison pour tous 1, rue Haute		Commune étirée
03	02	08	Les Riceys	188	FRANCOIS	0001	Mairie 15, grande rue		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	189	FRANCOIS	0001	Mairie Place de la mairie		Commune étirée
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	190	FRANCOIS	0001	Mairie 1, rue du -grainière		Commune étirée
03	01	06	Créney-près-Troyes	191	FRANCOIS	0001	Préau de l'école primaire		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	192	FRANCOIS	0001	Mairie Place de l'Église		Commune étirée
01	01	05	Érienne-le-Château	193	FRANCOIS	0001	Balle des fêtes Grande rue		Commune étirée
01	01	03	Bar-sur-Aube	194	FRANCOIS	0001	1, place de la mairie		Commune étirée



Codes annexes (sés)	Codes annexes (non régularisés)	Codes annexes	Libellé annexes	Codes communes	COMMUNE	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à une ou plusieurs communes	Périodes
03	01	02	Archi-sur-Aube	257	NOBILBERT	0001	Mairie Rue du four		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	258	NOBILBERT	0001	5, rue du Haut Darmaut		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	259	NOBILBERT (JA)	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendœuvre-sur-Aube	260	NOBILBERT	0001	Mairie - salle du conseil 8, route de Villébertin		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	261	NOBILBERT	0001	Salle d'évaluation 20, quai Henri Chateaubain		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	262	NOBILBERT	0001	place de la mairie		Commune entière
03	02	06	Alis-Villemour-PS&S	263	NOBILBERT	0001	Place Chamadey de Mésanmure		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	264	NOBILBERT	0001	8, grande rue		Commune entière
03	03	13	Troyes-2	265	NOBILBERT (J&S)	0001	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	Rue Lamartine (du 2 au 82 côté pair), avenue Daniel Crenazy (côté impair) rue Guyonnet (côté pair) rue Raymond Picaudet, rue du Maréchal Foch, rue du 26 août, rue du 8 mai 1945, rue Joseph des Prés, rue Paul Bert, rue du Colonel Driant, rue de Verdun, rue Henri Garnier, rue Albert Schweitzer, rue Pasteur (du 1 au 17 côté impair et du 2 au 10 côté pair), rue Georges Clémenceau (du 1 au 17 côté pair et du 2 au 10 côté pair), rue Camille Desmoulins, rue Jean Jaurès, rue Wilson, rue Victories Sarcos, rue Alexandre Lacoinché (du 18 au 82 côté pair et du 11 au 39 côté impair), rue Jules Baudé (côté pair), rue de la République (1 au 19 côté impair), rue Jules Verne, rue des marais (du 48 au 49 côté impair), allée des vergers, rue des Fontaines Regnaud, rue Pierre Curie, rue des champs Permetasse, rue du 11 novembre, rue de la noue
03	03	13	Troyes-2	265	NOBILBERT (J&S)	0002	N°2 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	N°2 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	Rue Oudin Léger, rue Vincent d'Indy, rue Alphonse Lorrain, rue Jules Baudé (côté impair), allée des vendangeurs, rue de la République (du 2 au 18 côté pair), allée de la colline, rue du Gageage (côté impair), rue du duc d'Orléans, rue des frères Berthaut (côté impair), place du duc d'Orléans, place des Halles, rue des Noyaux, rue Pasteur (du 12 au 42 côté pair et du 19 au 48 côté impair) et impasse du duc d'Orléans
03	03	13	Troyes-2	265	NOBILBERT (J&S)	0003	N°3 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	N°3 : centre municipal Pierre Rat Rue de la République	Rue Lamartine (du 84 au 78 côté pair), allée des prés, rue du Mont Saint Louis, rue de la République (du 20 au 32 côté pair et du 21 au 31 côté impair), place du Mont Saint Louis, rue vicomte Gauthier (côté pair), rue du bel air, rue des frères Berthaut (côté pair), place du bel air, place de l'Arrouaie, allée du petit jardin, impasse Lamartine, allée des Julets, allée du bouquet, avenue Daniel Crenazy (côté pair), rue Alexandre Lacoinché (du 1 au 9 côté impair et du 2 au 18 côté pair), allée Michel Marchand, allée des peupliers, rue Guyonnet (côté impair)
03	02	06	Alis-Villemour-PS&S	266	NOBILBERT	0001	Mairie 8, chemin de la mairie		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	267	NOBILBERT	0001	Mairie 85, grande rue		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOBILBERT	0001	N°1 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	N°1 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Rue Anatole Aulagnier, rue Alfred Bocher, rue Anatole France, place Antoine Briand, route de Bernières, rue Louis Blézet, rue du Champ, rue des Capucins, quai Carbonel, passage des Cordons, avenue des Droits de l'Homme (de 0 à 10 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue des Ecluses, rue de l'Épargne, rue de l'Étage au Vin, rue Henri Farman, rue Roland Garros, quai des Granges, rue des Gravières, rue du Gué de la Loge, rue Gustave Houdart, rue Georges Guyonnet, rue de Frédéric Dieu, rue de l'Écluse, avenue Jean Casimir Périer, rue Jean Mermin, route de Paris, rue Paul Dubois, rue Paul Faucher, rue de la Ficherie, place des Petits Prés, rue des Puits, rue des Pissais, rue Richelieu, rue Saint Éloi, rue Antoine de Saint Sauveur, rue de l'Écluse, avenue Beauregard, avenue Saint Roch (de 0 à 18 côté pair et 1 à 28 côté impair), ancienne route de Villeneuve, rue de Villiers aux Choux, allée du Port Vert, allée de Bernières, cours Antoine Lavoisier, chemin des Ecluses, vieille route de Provins, rue Martheux, rue de la Grande Arrière, chemin Vert, promenade de la Filasse, impasse de la Faive, chemin de l'Écluse, impasse de Jotinville, place Jean Moulin
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOBILBERT	0002	N°2 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	N°2 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Rue de l'Écluse, rue de l'Écluse, rue Basse du Champ Cabot, place Paul Dubois, avenue des Bourgeois, rue Belle, rue de la Boute, vieille route de Bray, Haute de Bray, rue du Moulin du Champ Cabot, rue de Chat qui Pêche, rue Cour Quillet, rue de l'Écluse, rue des Fortifications, rue des Fossés, rue François Bachimont, avenue Saligny, rue du Grenier à Sel, place de la Halle, rue de la Halle, rue du Haut de Léry, rue route de Champ Cabot, rue de Fremont, rue de la Huchette, rue Jules Ferry, rue du Lavoir, rue du Lion d'Or, rue de la Madeleine, rue des Moulins, chemin du Parc des Buis, rue du Plat d'Étain, rue du Parc, impasse du Parc, chemin de Tréville, rue de la Poterne au Sel, rue du Sauton, Grande rue Saint Laurent, Petite rue Saint Laurent, quai Saint, Ferme de l'Écluse, rue Saint Nazaire, rue Madeleine Tartary, rue Claude-Joseph Vermet, chemin des Grèves
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOBILBERT	0003	N°3 : École primaire La Fontaine 24, rue Jean Jaurès	N°3 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Allée Marie Balle, allée Hélène Bouché, rue du Champ Picaudet, rue Caste et Bellente, rue Pierre et Marie Curie, avenue des Droits de l'Homme (du 12 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean de la Fontaine, rue Jean Jaurès, rue du 8 mai 1945, rue Plâtre de Baille, rue des frères Montgallier, rue Naugasse et Côté, rue du Parc, avenue Pasteur (de 0 à 42 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue Pierre de Caubertin, rue Saint François, avenue Saint Roch (de 10 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Saint Vénébaud, rue Claude Bachelier
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOBILBERT	0004	N°4 : École primaire La Fontaine 24, rue Jean Jaurès	N°4 : Mairie - salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Passage aux Aboultin, rue André Messager, rue Hector Berlioz, rue Georges Riou, avenue du Caducé, rue Claude Debussy, place aux Escouffis, rue de l'Épargne, rue Gabriel Faure, avenue du Général de Gaulle, rue Charles Gounod, rue aux Livres, rue du Maréchal Lédoux, avenue Pasteur (du 44 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean-Filippe Ramus, rue Maurice Ravel, route de Saint Aubin, rue du Bourreil, rue des Vignes, place des Anciens Combattants d'AFN1, rue Marie Ramus, rue du Champ de Tr, avenue de la Chapelle Godefroy, place de l'Écluse, rue de l'Andouze, rue de la Gloriette et rue de la Fosse à la Boite
03	01	02	Archi-sur-Aube	269	NOBILBERT	0001	Mairie 5, rue de la Croix		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	270	NOBILBERT	0001	Mairie 1, rue du baai		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	271	NOBILBERT	0001	Salle des fêtes 2, rue de Pégase		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	272	NOBILBERT	0001	Mairie Grande rue		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	273	NOBILBERT	0001	Mairie 2, rue de la Chapelle		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	274	NOBILBERT	0001	Mairie 21, rue de la Libération		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	275	NOBILBERT	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	06	Alis-Villemour-PS&S	276	NOBILBERT	0001	Mairie 4, place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	278	NOBILBERT	0001	Mairie 2, route de Chassaur		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	279	NOBILBERT	0001	Mairie 12, rue de Clémoul		Commune entière
02	03	09	Comblé-sur-Seine	280	NOBILBERT	0001	23, rue Natanale		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	281	NOBILBERT	0001	Mairie 18, rue royale		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	282	NOBILBERT	0001	Salle des mariages 48, rue Hugues de Payen		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	283	NOBILBERT	0001	Mairie 3, grande rue de Pal		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	284	NOBILBERT	0001	Mairie 2, rue de Pégase		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	285	NOBILBERT	0001	Mairie 8, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	286	NOBILBERT	0001	Salle de réunions Rue de la potence		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	287	NOBILBERT	0001	Salle de réunion polyvalente 2, rue du général de Gaulle		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	288	NOBILBERT	0001	Mairie école 28, rue du pont		Commune entière
02	01	06	Crespy-près-Troyes	289	NOBILBERT	0001	Salle d'entretien 8, rue Pierre Labande		Commune entière

Code communal	Code département (N° Régionale)	Code canton	Libellé section	Code commune	CORPUS	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à une ou plusieurs communes	Pédicelle
03	03	01	Aix-Villemaur-Pâlis	290	PLANTY	0001	Mairie 25, grande rue		Commune entière
03	03	07	Nogent-sur-Seine	291	FUSSEBARBASSE	0001	25, grande rue		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	293	POUVRES	0001	Mairie 5, place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	294	POUSNY	0001	Mairie 1, place Saint Appoline		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	295	POUBOT	0001	Salle des anciens		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	296	POURY	0001	80, grande rue		Commune entière
03	01	15	Troyes-4	297	PONTMONTMAREE	0001	N°1 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	N°1 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	Rue Roger Salengro, rue du docteur Roux, rue Pasteur, rue Georges Clémenceau, route de Mély, rue de la croix, rue des champs, rue des Bardes, rue des Mâcles, rue Adolphe Briand, rue Pierre Curie, rue Soufflot, rue Paul Doumer, rue Anatole France, rue Emile Coué, impasse Fleuriot, rue Henri Paricot, place Charles de Gaulle, chemin de l'Oratoire, impasse Charé, rue du Gué, rue des terres blanches, rue des gâbles, rue Bonnat, rue Marguerite et Roger Charé, place Langle, impasse des Châcles et rue des Brèves
03	01	15	Troyes-4	297	PONTMONTMAREE	0002	N°2 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	N°1 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	Avenue Michel Berger, résidence les acacias, résidence les lilas, résidence les bouleaux, résidence les bruyères, résidence les cèdres, résidence les chênes, résidence les érables, résidence les ifs, résidence les mimosa, résidence les myrtilles, résidence les ormes, résidence les perovskias, résidence les platanes, résidence les Peupliers, résidence les Sorbiers, résidence les Tulipes, résidence les violettes, rue Charles Gounod, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Hector Berlioz, centre commercial, centre Sarrail et rue Claude Debussy
03	01	15	Troyes-4	297	PONTMONTMAREE	0003	N°3 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	N°1 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	Rue Robert Volter, rue Marc Vénard, rue Claude Chopin, rue des gamanes, rue de la Ste Beuve, rue du Château Fleury, rue Danton, rue Louis Dauvet, avenue Jules Guesde, rue Narcisse Hautelle, rue Henri Barbouze, rue Célestin Philibert, rue des sœurs, avenue Jean Jaurès, chemin de la croix Rouge, rue Jean Masset, impasse Barbuou, rue des quatre vents, rue les gâbles, rue les cygnes, rue des jonquilles, rue Sarrail et rue de la ressaie
03	01	15	Troyes-4	297	PONTMONTMAREE	0004	N°4 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	N°1 : Groupe primaire Sarrail 5, rue général Sarrail	Place des péanons, rue des bergesonneuses, rue des fauvettes, rue des éphémères, rue des melanges, rue Henri Lemaître, rue des Baumouls, rue du Marchal Ledere, rue Saint Eugène, rue Fernand Joffe, femme du moulinet, rue Jean Moulin, rue Albert Camus, rue Pierre Germaine, allée du château, allée des sapins, allée des tilleuls, voie aux vaches, rue Bernard Leboeuf, impasse du parc et rue du moulinet
03	03	07	Nogent-sur-Seine	298	PONTMAREE	0001	Nouvel espace communal 5, Laubourg Saint Martin		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	299	POURNALEVILLERS	0001	Mairie Rue des anciens combattants		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	300	POURY	0001	1, rue Médanqan		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	301	POURBURNANNE	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	302	PRASLIN	0001	Mairie 2, rue Rougète		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	303	PRICHOTRAGARE	0001	6, rue aux Carres		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	304	PRICHONTMAREE	0001	Mairie 22 bis, rue Saint Martin		Commune entière
02	01	06	Crenoy-près-Troyes	305	PREMERAIT	0001	Salle polyvalente		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	306	PROVERVILLE	0001	44, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	307	PRUSNY	0001	Mairie 2, rue de Figeac		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	308	PRUSNYBELLEVILLE	0001	Mairie 6, rue de la Croix		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	309	PRUY	0001	Mairie 45, grande rue		Commune entière
01	01	17	Vendœuvre-sur-Barre	310	PUITMETHAISSEMENT	0001	N°1 Mairie 1 4, rue des Tilleuls	N°1 Mairie 1 4, rue des Tilleuls	Le Puits
01	01	17	Vendœuvre-sur-Barre	310	PUITMETHAISSEMENT	0002	N°2 Salle de réunion Rue de Figeac	N°1 Mairie 1 4, rue des Tilleuls	Nabernest
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	312	RACHISE	0001	10, rue principale		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	313	RADONVILLE	0001	Mairie Grande rue		Commune entière
03	01	02	Arco-sur-Aube	314	RANDEPPT	0001	6, rue Charles Deboutay		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	315	RANDES	0001	2, rue de la Natzaie		Commune entière
02	01	06	Crenoy-près-Troyes	316	RANDES	0001	Salle polyvalente Rue de Figeac		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	317	RICEYS (S&S)	0001	Salle polyvalente 25, rue du général de Gaulle		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	318	RIGNY-LANOUVERE	0001	45, route de Mailly		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	319	RIGNY-LANOUVERE	0001	Salle des fêtes Place Marcel Dupuis		Commune entière
02	01	06	Crenoy-près-Troyes	320	RIEY-SANTOYRE	0001	5, place de la mairie		Commune entière
03	03	10	Saint-Amand-Val/Verges	321	RIVIERON-CORPE (LA)	0001	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Allée Sandères, impasse Alain Fourrier, rue Albert Camus, rue André Mourès, rue d'Armand, impasse Charbonnières, chemin de Cléport, rue Emile Bach, rue Paul Claret, rue Jules Guesde, rue Emmanuel Heintz, rue Henri Barbouze, rue de l'Étoile du bois, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, impasse Honoré de Balzac, impasse Jacques Bré, impasse Gérard de Hervé, impasse des myrtilles, allée du parc aux saules, place de la mairie, rue du château des chertiers, rue Saint Antoine, impasse Saint Vincent, chemin du terrain des sports, rue Victor Hugo (du 2 au 30 côté pair et 11 côté impair), rue Henri Gades, impasse de l'arc du bois, rue des maréchaux, rue des Armands
03	03	10	Saint-Amand-Val/Verges	321	RIVIERON-CORPE (LA)	0002	N°2 : Ecole Alphonse Daudet 50, rue Jean Jaurès	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Impasse Antoine Matias, impasse Adolphe Hédier, rue Auguste Bach, rue Auguste Radin, rue Les 40, rue des Bédins, impasse Camille Claudé, impasse des Clères, rue du docteur Roux, impasse Edgar Degas, rue Edouard Manet, rue Stevna Dubet, impasse Edouard Manet, rue des érables, impasse des érables, impasse de l'Espérance, rue Eugène Delacroix, impasse Frédéric-Auguste Bartholdi, avenue général Ledere, rue Henri Matias, impasse Henri Matias, rue Julien Cuisin, impasse du Maraud, chemin de la queue de la pelle, impasse Marc Chagall, impasse Maurice Utrillo, impasse Paul Cézanne, rue des mélanges, rue des pins, rue Maurice Ravel, rue Paul Cézanne, rue Paul Carnot, boulevard Camille Saint Saëns, rue Foulcaue Laurin, domaine de Naget, rue de la Fontaine, impasse Salvador Dalí, rue Olivier de Serres, rue Arthur Young, rue André Rabinet, rue Edgar Degas, rue Charles Brind
03	03	10	Saint-Amand-Val/Verges	321	RIVIERON-CORPE (LA)	0003	N°3 : Complesse Locaile 50, rue Victor Hugo	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Rue Albert Cahen, chemin de Pétang, square François Baulieu, place Jean Anouilh, rue François Couret, chemin des grangers, rue Guy Barfleur, chemin de Maraye, impasse Jacques Audoubert, impasse Jean Cocteau, rue Louis Luchet, rue Marcel Cerdas, impasse Marcel Soukandau, rue Marjot Batail, rue Patrick Pavi, place Michel Lévis, boulevard Pierre de Coubertin, rue Pierre Gery, rue Roger Martin du Gard, impasse Saint-John-Perse, rue Victor Hugo (du 2 au 40 côté pair et 1 au 7 à 8 côté impair), rue Marguerite Duras, rue Gaston Bacheland, rue Simone de Beauvoir, allée Jacques Prévert, place Jean-Paul Sartre, avenue des viennais, rue 3 saint Pierre, rue Antoine Augustin Parmentier, rue Jean Cocteau, rue Élis Trélat
02	03	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMAREE	0001	N°1 : Hôtel de ville 1, rue de la Route d'Or	N°1 : Hôtel de ville 1, rue de la Route d'Or	Rue Henri Barbouze, cour Bréard, rue Blanche, rue Blanche, rue des Biers (côté pair), rue de la Route d'Or (côté pair du 20 à la fin et côté impair), rue Carnot, avenue du château (côté pair), rue Collette, rue de la Concordie, rue du général de Gaulle (côté impair), rue Charles Desbrières, place de la gare, rue Gellay, rue Germet Rivin (côté pair du 2 au 12 - côté impair du 1 au 10), rue Jules Guesde, rue de la galle, impasse du gué de la rigole, rue Victor Hugo (côté pair du 2 au 88 et impair du 1 au 88), rue Lacour, avenue du général Ledere, rue du Ter Mail, rue Maréchal, rue Nigand, rue du moulin, rue Louis Pasteur, rue Saint-Amand, rue Saint-Léonard, rue Théodé, rue traversière, rue de l'Éclair, rue Gabriel Millonne.

Code communal	Code département	Code commune	Libellé section	Code commune	CORRESP	Nombre de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant (sans de bureau multiples)	Période
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0001	N°2 : Ecole Mignonne 36, place Mignonne	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue de Fontaine, rue Marcel Bardin, cité de la Belle Idee, cité Belleme, cité Bellamy, rue du colonel Pierre Bellamy, cour des Bourgeois, rue des Bourgeois, rue de la chaumière, chemin rural dit de la fin de Mazières, chemin de la voie aux vaches, rue des Courtils- Lacret, impasse Mary Faus, impasse du chemin de fer, rue Jean- Louis Fournier, impasse du pont de la Garenne, chemin de la Garenne Saint-Jacques, rue Garnet Besson (côté pair du 194 à la fin et impair du 189 à la fin), rue Garnet Besson prolongée, rue Herbasse, rue Simone Herszowicz, rue Victor Hugo (côté pair du 80 à la fin et impair du 71 à la fin), rue de Fidy, rue Paul Lefebvre, rue des marais, rue Martin, place Mignonne, rue Mignonne, rue Mignonne prolongée, rue Jean Misset, chemin du prieuré, rue Edgar Quinet, impasse Bagen, rue Sainte-Geneviève, cour Sauréon, rue Pierre Sénard (côté impair), impasse du Faisnel, rue de Troyes
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0002	N°3 : Espace Antoine Crécat 8, avenue Jean Jaurès	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Allée Montaigne, rue Jeanne d'Arc, rue Arrière, Brian (côté pair du 2 au 78), avenue Pierre Boudotte (côté pair du 2 au 74 et impair du 1 au 17), rue Félix Faure, rue Fernand, rue Anatole France, rue Giambetta, avenue Jean Jaurès, passage Jean Jaurès, rue Pierre Libanès, avenue de la Liberté, rue Lucien Lonet, impasse Samuel Liquori, rue Jean Moulon, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Paul Vallant Coulurier
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0004	N°4 : Ecole Romain Rolland %, rue Paul Guillot	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue Arrière Brian (côté impair du 1 au 188), rue du docteur Cabrette (côté pair du 3 au 36 et impair du 1 au 31), impasse de l'Est, rue de l'Est, rue Charles Gounod, rue Paul Quillet, rue Herbasse, rue Jean de La Fontaine, rue Lavoisier, rue de la Lyonnaise, rue Charles Housser, impasse du Héros, chemin d'Origny, rue Antoine Paris, rue Mère Pascal, rue Geneviève Romain, rue des perles, avenue (côté pair du 2 au 62 et impair du 1 au 48), impasse Claude Schilling (du 2 au 14), rue Pierre Sénard (côté pair), rue du docteur Schueitser
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0008	N°5 : Ecole Romain Rolland %, rue Paul Guillot	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue Georges Buffon, rue du Docteur Cabrette (côté pair du 88 à la fin et impair du 82 à la fin), rue du Centre, rue du Champ Chané, le chemin Crécat, rue Emile Desprez, rue Jules Fais, rue Guyennet, rue Estienne Laurent Lavoisier, rue du Maréchal Foch, rue Jacques Mamad, rue des Nouettes, rue Marcel Paul, rue Raoul, impasse du Docteur Roux, rue du Docteur Roux (côté pair du 2 au 88 et impair du 45 à la fin), rue Saint-Hubert, impasse Claude Schilling (du 16 au 28), rue André Zola (côté pair du 2 au 78 et impair du 1 au 107)
02	03	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0008	N°6 : Espace Gaston Marmouste 2, avenue de la mai 1945 (J. Fange de la rue du trou du chêne)	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue Salvador Allende, rue de Fiménil, rue des Més d'air, avenue Pierre Boudotte (côté pair du 76 à la fin et impair du 78 à la fin), impasse du haut de Collette, avenue Louise, rue de Léon, rue Lucienne, avenue du 8 mai, chemin de la matelote, impasse du Mané, impasse du 18 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), chemin du Mané, rue Miffred Haven, rue Pablo Neruda, rue du trou du chêne, rue Emile Zola (côté pair du 82 à la fin et impair du 109 à la fin)
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0007	N°7 : Espace Gaston Marmouste 2, avenue de la mai 1945 (J. Fange de la rue du trou du chêne)	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue des Bérets, rue Arrière Brian (côté impair du 185 au 232), rue Pierre Dax, allée Gustave Eiffel, allée des entrepreneurs, avenue Denis Diderot (côté pair du 60 à la fin et impair du 121 à la fin), avenue Denis Diderot prolongée, allée du colonel Fajon, rue du colonel Fajon, rue du Maréchal Galtier, rue des perles, avenue des glorieux, rue Robert Graumer, rue des iris, avenue Joseph Marie Jacquard, rue du Maréchal Joffre, impasse des Més, rue Maurice Maillard, chemin des marais, lieu dit « les marais », rue des égyptiens, rue d'Origny, rue des républicains, boulevard des républicains, allée des sapins, rue des Bourgeois
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0008	N°8 : Ecole Rabougnier 17, boulevard Maximilien Rabougnier	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue Michel Barais, place Alfred Bouche, rue Arrière Brian (côté pair du 72 à la fin et impair du 225 à la fin), place du Campus, rue de Champagne, rue Gustave Courbet, boulevard Danton, rue Eugène Delacroix, rue Eugène Delacroix prolongée, rue Alphonse de Lantier, avenue Diderot (côté pair du 2 au 88 et impair du 1 au 118), rue Henry Dumas, lieu dit « pente des Hauts-Basins », rue Fernand Léger, rue Emmanuel de Martonne, rue Guy Maquet, ancienne route de Paris, mail Pablo Picasso, rue Auguste Renoir, boulevard Maximilien Rabougnier, rue François Rude
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0010	N°9 : Ecole de Léon 18, rue de Gabriel Péri	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Lieu dit de « Brandigny », point de la cantonnière, route de Conflans, rue Pierre Curie, mail de Gault, rue de Gault, chemin des greux, rue de la chaumière à Mabilly, rue Henri Hôtel (côté pair du 112 à la fin et impair du 107 à la fin), lieu dit « les Molinières », allée des pâtures de Lion, rue Gabriel Péri, chemin du golf Perrot, rue du golf Perrot, voie général, avenue de Sébille, chemin de Sébille, domaine de Sébille, impasse du strophisme, avenue du val Thibault, rue Allée vallette, chemin de Vaudélanne
01	01	09	Romilly-sur-Seine	323	ROMILLYMURBIE	0010	N°10 : Paul Langouin 2, rue de la Tourneille	N°1 : Hôtel de Ville %, rue de la Boule d'Or	Rue François Rapp, rue Paul Bert, rue Raymond Bire, rue des Boers (côté impair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 2 au 32), passage du golf Bourgeois, avenue de Château (côté impair), cour Clément Crécat, rue du général de Gaulle (côté pair), rue du maréchal de Lattre de Faugère, rue des Champs Elysées, rue aux Gazettes, passage Jules Grimau, rue Jules Grimau, rue de Gault, avenue Jules Jacquemin, impasse magenta, rue magenta, place des martyrs de la Liberté, rue Henri Hôtel (côté pair du 2 au 132 bis et impair du 1 au 108), rue des ames, rue de la pain, quai de la pain, rue Patoureaux, quai Raoul, avenue François Vincent Raoul, route de Sauvign, Port de Seine, rue de la tourneille, rue Jules Vallès, rue Vaupainot, rue Villatte Sébille
03	02	08	Les Riceys	324	BOUCENAY	0001	Salle polyvalente Chemin de Pétang		Commune entière
03	02	10	Saint-andré-les-veignes	326	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue André-Maria Ampère, boulevard d'Artois, route d'Auxerre, rue Marcel Ayné, rue Joséphine Baris, rue Gilbert Bécouat, rue Georges Bessans, rue Jacques Bré, chemin du Bois Cassé, rue Edmée Bourcaud, rue Hubertine Chaudet, Avenue Gabriel Debouche, rue de l'Église (de la rue Parmentier à la rue Victor Hugo), rue d'Artois, avenue des Feuillères, rue Lucien Faget, rue de Friedland, rue Jean Sabin, place Charles de Gaulle, rue Victor Hugo, rue Lantier, rue de la Liberté, Chemin des Hautiers, rue Nicolas Vignard, chemin de l'Ormeau, rue Marcel Pagnol, rue Denis Papin, rue Yves Montand, rue Parmentier, rue Blaise Pascal, rue Charles Perrault, rue Edith Piaf, Chemin du Pré Fauchy, rue Auguste Babin, rue Saint-Jacques, rue Nancy Schneider, rue Georges Siret, rue Simone Signoret, rue Lino Vittoria
03	02	10	Saint-andré-les-veignes	326	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0002	N°2 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue Michel Ange, rue Jean Arsen, boulevard d'Artois, chemin des Capucines, chemin de la chasse aux Loups, place Jean-Baptiste Corot, rue Marie Curie, rue Homage Danton, rue des deux Rains, rue du 18 juin 1945, chemin de l'École, rue de l'Église (du non-pâté de la gendarmérie au chemin de la sapinière), rue Henri Farnan, place Paul Gauguin, rue Paul Hervy, rue d'Artois, avenue Nègre, rue Annaïs Jarroy, rue Reine Lavoisier, rue Général Ledere, avenue des Lombards, rue de Marégo, rue Jean Tissot, rue Pasteur, rue Gérard Philipe, rue de Québec, rue Jean-Philippe Rameau, rue du Docteur Schueitser, chemin de la vicie Catherine More, rue Alfred Sybille, rue Paul Valéry, chemin des vieux Saurs, place Léonard de Vinci, rue de Magasin, rue Villatte
03	02	10	Saint-andré-les-veignes	326	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0003	N°3 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue Jacqueline Auried, rue Louis Bachonot, rue Berthine de Robinson, rue Albert Camus, rue du Chêne, impasse des Chartes, rue Pierre Cuisin, chemin de l'Église, rue Jules Ferry, rue de la Fontaine, rue Glabout, rue Edgar Jouquet, rue du Lavoir, rue Jean Lavy, rue Valérie Maitre, chemin des Hautiers, rue Adrien Huret, impasse Raymond Parfait, impasse Fernand Rages, chemin des Robes, rue des Raisons de route de Saint-Pouange, chemin Sainte-Scholastique, rue Philippe Thomasin, chemin de la vieille maison, rue Fernand Vigneron
01	01	05	Brienne-le-Château	326	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	Salle des fêtes Rue du long		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	327	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	2, rue de Lantey		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	328	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	rue de Picule		Commune entière
03	02	17	Vendouville-sur-Barse	328	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	27, rue Saint Loup		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	330	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	331	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	23, route de Chauxenay		Commune entière
03	02	17	Vendouville-sur-Barse	332	ROBÈRES-PRÉS-NOYES	0001	Mairie 5, grande rue		Commune entière
03	02	10	Saint-andré-les-veignes	333	SANT-ANDRÉ-LES-VEIGNES	0001	N°1 : Salle des fêtes de l'hôtel de ville Église de François Mitterrand (entre la rue Henri Faget et la rue Ober- Ranstadt)	N°1 : Salle des fêtes de l'hôtel de ville Église de François Mitterrand (entre la rue Henri Faget et la rue Ober- Ranstadt)	Rue Agézar Cartier, rue Charles Baret, avenue Charles de Rafage, cours Charles Peguy, les allées de Pégué, rue de l'Église, passage de François, rue Frédéric Mistral, passage Galland, cour Georges Pompignan, rue Gilbert Mistral, rue Henri Faget, passage de l'hôtel de ville, rue Jacques Cartier, rue du lavoir, cour Louis Pergaud, avenue Marcel Ledere, rue Ober Ranstadt, rue Saint Michel, rue des vieux carreaux

Code communal	Code département	Code commune	Libellé section	Code commune	COMMUNE	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à ce bureau municipal	Pédicelle
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0002	N°2 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue Antoine Paris, allée de l'ancienne école, allée des arcades, rue Barthélemy, chemin de Bert Gaudin, rue Calvère, rue de commandant Coustou, rue de la Croix Blanche, rue de l'Église, rue Eric Tabarly, rue de la Fédération, place de la Fédération, rue Gérard de Neufville, rue Gustave Eiffel, passage Gutenberg, rue Guy de Maupassant, rue Lucien Ledoux, square Lucien Ledoux, passage Louis, chemin des maisons ledoux, Rue Marcel Dubert, rue Maurice Verdier, rue de la Paix, place de la petite église, allée du pré Vivier, rue René Courtin, chemin des rochers, rue Simone Signoret, rue Saint Hubert, chemin des saules, chemin du terrain du Mt Carles
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0003	N°3 : Maison la Celle 3, chemin Pierre de Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Chemin de l'abbaye de Montier la Celle, rue de l'abbaye de Montier la Celle, rue Albert de Mau, rue d'Yverville, passage des Beauvilliers, passage du châtillon, rue des chaumières, rue Christophe Colomb, rue de la fontaine Hugot, passage du foot noir, chemin du haut d'Yverville, rue Hélène Rasset, rue d'Orléans, avenue de l'Église, chemin de l'Église, rue Pierre de Celle, rue Pierre Mandin France, rue Paul Doumer, rue Pierre de Celle, rue Pierre Mandin France, rue Pierre Radisson, rue Raymond Radigat, allée des sources, rue du village, allée des vignes, rue de Wagrin
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0004	N°4 : Maison la Celle 3, chemin Pierre de Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue André Maugout, rue Benoît Malon, rue Carnot, passage de la Celle Saint Pierre, passage Léon Vivier, rue Léon Vivier, cour Edmond Michelet, allée Vays, rue François Rabelais, rue des frères Gillet, chemin des Godards, passage de la base Fougat, chemin de l'Église, rue Jules Fenouillet, chemin des lavoirs, cour Pablo Picasso, rue Paul Bert, passage Thierry, avenue Milan
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0006	N°6 : Maison la Celle 3, chemin Pierre de Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue Jean Argaut, rue Raymond Barbe, avenue des Barbenoues, rue Paul Baudant, rue du Colonel Amaud Bellaire, rue Marcel Bédier, Passage des canotiers, Passage des Champes, rue Fernand Caffet, rue de Capelle, impasse du Centre, rue du Centre, Passage du Centre, rue Jean Drouhin, rue entre deux communes, impasse des Fontaines, rue Louis de Freycinet, rue Annabelle Gambier, rue Annie Girardot, rue Roger Gaudin, rue des Granges, rue des Grès Ternaux, passage de la Saboterie, rue René Lemaire, rue de la Sauge Gaudin, rue Louis Joseph de Montcalm, rue du Moulin, rue Odette Ollivier, rue Jean d'Orléans, Passage de la Papeterie, avenue Calotte et Daniel Petitjean, passage de la Pierre, rue des pâtisseries, passage de la planche verte, rue des Petits St Germain, rue Jean Radier, rue André Rangnot, rue Christian Rayet, rue Simone Veil, avenue des Vignes
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0008	N°8 : Maison la Celle 3, chemin Pierre de Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue des agriculteurs, rue des bouteries, passage de la bouannerie, rue de la cannière, rue Honoré d'Estienne d'Orville, rue Georges Ducas, avenue d'Yverville, rue des Épingles, rue de la fontaine et Martin, rue Charles de Foucauld, rue Jean Foucault, rue de Germaine, chemin de la Linde, rue André Malraux, rue des Marchais, chemin des Hérisons, rue François Mauriac, rue Jules Huet, rue Claude Monet, rue Michel Montagne, rue Louis Joseph Fougat, rue Jean de La Fontaine, rue Edgar Quinet, rue Pierre de la Roche, rue François Riquai, rue Antoine de St Euphrasie, chemin des Saules, rue du Saule, rue Jules Vallès
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0007	N°7 : Auguste Renard 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue Alexander Fleming, route d'Avonnes (de 15 mètre aux n° 15 impaire et 20 pair inclus), rue Charles Malet, cour Châteaubriant, rue Commandant Chénat, rue Gambetta, rue Georges Bonhôte, rue Guy Maquet, rue Jean Rasset, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, rue Louis Ragner, rue Louis Pasteur, rue Pascal, rue Philippe Lebon, impasse Tissot
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0008	N°8 : Auguste Renard 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Impasse Alain Louage, route d'Avonnes (de n° 17 impaire et 22 pair inclus jusqu'à la fin des routes), impasse du Centre, rue de la Croix Rouge, passage de l'empereur, rue Félix Eboué, rue de la Saurerie aux moines, impasse Jean de La Bruyère, rue Montesquieu, rue des Marais, rue Pierre Clément, rue Pierre Joseph Fougat, rue Pierre Lemaire, impasse Ribay, rue Raymond Anay, rue de la route blanche, rue du Tolaud, rue Thiers (de n° 15 impaire et 18 pair inclus jusqu'à hauteur du carrefour de la route d'Avonnes), rue de la Tour du Pin, rue de Verdun, rue Victor Berthelot
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0009	N°9 : Auguste Renard 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue Alfred Nobel, rue de la chapelle au Bé, rue Henri Huet, rue Louis Rullin, rue Maurice Ravel, rue Thiers (de 15 mètre aux n° 15 impaire et 18 pair inclus), rue de la Saboterie, rue Victor Hugo, rue Vallée
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	333	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0010	N°10 : République 21, avenue des Tilleuls	N°1 : Salle des fêtes de l'École de ville Eglise Notre-Dame de l'Assommoir (entre la rue Henri Fougat et la rue Ober-Ramstedt)	Rue des anciens combattants d'A.F.V., avenue André Gillier, rue André Malraux, rue Bergantini, rue Charles Demant, allée de la grande Randelle, rue Jules Dabry, impasse des saules, rue de la République, avenue des Tilleuls, passage des Tilleuls, rue des vergers, avenue des vergers
02	03	07	Nogent-sur-Seine	334	SAINTE-AMÉ	0001	Place 1, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pisles	335	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Salle des fêtes Rue neuve		Commune entière
03	01	06	Crenay-près-Troyes	336	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	7, rue des Fleurs		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	337	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Place 1, rue principale		Commune entière
03	01	02	Arce-sur-Aube	338	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Place 11, rue de la Libération		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	339	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	31, rue principale		Commune entière
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	340	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	N°1 : École Jean Monnet 867, route de Troyes	N°1 : École Jean Monnet 867, route de Troyes	Toutes les rues du Bourg, toutes les rues de CHEVILLELLE et toutes les rues de LUYCOTTE
03	02	10	Saint-André-lez-Vergennes	340	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0002	N°2 : Centre sportif 137, rue Louis Guillaumin - LÉPINE	N°1 : École Jean Monnet 867, route de Troyes	LÉPINE
02	03	09	Romilly-sur-Seine	341	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	1, rue de Paris		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	342	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Place 4, rue de l'Église		Commune entière
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	Rue Antoine Bréard, rue Berthe Moreau, rue Claude Monet, rue Danton, route de Bains, rue de Gerdy, rue de l'Église de Ville, rue de la Buis, rue de la fabrique, route de Raoul, rue de Sancy, route de Verdiers, rue des courts japonais, rue des temples, rue du bain Sébastien, rue Edgar Engler, rue Edmond Fauriol, rue de la Saboterie, rue Ferdinand Gauthier, rue Fontenelle (du 1 au 23 côté impaire et du 2 au 30 côté pair), rue Gambetta (du 2 au 76 côté pair et du 1 au 38 côté impaire), rue Jean-Jacques Rousseau, impasse Jean-Jacques Rousseau, rue Louis Mallet (du 1 et 3), route Marcel Bédier, rue Nicolas Bernard (du 1 au 18 côté impaire et du 2 au 14 côté pair), rue Paul Clousson, rue Perceval, rue Valtère, rue René Gillet (du 1 au 18 côté impaire) et rue des prés Saint Jean
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0002	N°2 : Salle polyvalente Parc André Gréman	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	Avenue Auguste Terrenoire, rue Bernard Pédier, rue Carnot, chaussée du Verdier, rue de la commanderie, rue de la route Malin (côté pair), chemin des bois (y compris le lotissement Duffet), rue des canotiers, rue des bouviers, impasse des bouviers, rue des prés Blondin, rue des vignes, rue du bain Dureau, rue du clos Rullin, rue du docteur Jacques Bédier, rue Georges Dabry, rue Henri Panzani, rue Jean Sirey, rue Louis Gravelle, rue de la vieille Seine et rue Pasteur
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0003	N°3 : Salle polyvalente Parc André Gréman	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	Rue Auguste Perot, impasse Clavin Laroche, impasse de la papeterie, rue de la providence, rue de Verdun, rue des écoles (côté pair), rue du moulin le roi, impasse du moulin le roi, rue du petit Saint Julien, rue Fontenelle (du 25 à la fin côté impaire et du 32 à la fin côté pair), rue Gambetta (du 76 à la fin côté pair et du 37 à la fin côté impaire), rue Jean Jaurès, impasse Jean Jaurès, impasse Louis Blanc, rue Louis Blanc, rue Louis Mallet (du 6 au 10 côté pair et 11 côté impaire), rue Maurice Romagnon (du 14 à la fin côté pair) impasse Maurice Romagnon, avenue Michel Baudin et rue Nicolas Bernard (du 21 à la fin côté impaire et du 18 à la fin côté pair)
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0004	N°4 : Salle polyvalente Parc André Gréman	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	Rue du parc, rue Chambréac, Ville Mon Logis (du 1 au 13 côté impaire), boulevard de Dijon (du 1 au 96 côté impaire et du 2 au 138 côté pair), route de Raoulin, rue des Contants, rue des deux frères, rue des Philippi, avenue des Bains (du 1 au 17 côté impaire et du 2 au 48 côté pair), allée des saules, rue du canal, rue de quai de la Saboterie, rue de la Saboterie, allée du Château des Cours (du 1 à 7 côté impaire et du 2 au 4 côté pair), rue Général Ledoux, rue Henri Dumont, impasse Henri Dumont, rue Théron, rue Maurice Romagnon (du 2 au 12 côté pair) et passage du port sec
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0006	N°6 : Salle polyvalente Parc André Gréman	N°1 : Salle polyvalente Parc André Gréman	Rue Chénier, rue Cassinid, impasse de l'Église, rue de l'Église, rue de la Coopération, Avenue de la Gare, Rue de la Libération, impasse la Rivaudière, route de Villepart, Rue de la Cité des Hautes Vignes, impasse des Haudouin, impasse des Philippi, Allée du Pré au Dault, Rue Guillaumes Apollinaire, Rue Gaston Brunet, Rue Henri Rogez, Rue Marcel Guéniot, Rue Hélène, Rue Marthe, Rue Katalin, Rue Raoul, Rue René Gillet (du 20 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impaire), Rue Renaud, Rue Vilbon et impasse Vilbon
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	344	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Salle annexe Jean Phacian 1, rue de l'Église		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	345	SAINTE-ANDRÉE-LEZ-VERGENNES	0001	Place 1, place de la mairie		Commune entière

Cole numéro sect	Cole numéro des régulateurs	Cole secteur	Libellé secteur	Cole numéro	CORPUS	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant la zone de bureaux multiples	Périodes
01	01	05	Brienne-le-Château	346	SAINTE-ÉTIENNE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13, rue principale		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	347	SAINTE-OLIVE-SOUS-MONTE	0001	Place de l'Église		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	348	SAINTE-OLIVE	0001	16, rue de la mairie		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTE-OLIVE	0001	N°1 : Salle des fêtes Place de l'Église	N°1 : Salle des fêtes Place de l'Église	Rue du Bois, rue Cournot, rue Chânois, rue de Champigny, chemin des Changés, rue des Châtaux, rue Claude Duboussy, allée des Epais, chemin des Fains, impasse de la gare, rue général de Gaulle, rue Jean Gauthier, rue des Graviers, rue des Hauts du moulin, rue du premier mai, rue du moulin, rue des martyrs de la résistance, rue de Montebert, rue du moulin, rue du moulin, rue des orges faines, rue Pasteur, rue des Pâturés, rue Hugues de Payne, rue des Régales, rue de la reine blanche, rue de Rancay, RD 618, rue Henri Rodin, impasse des mélanges, impasse de la laurèle, rue des penelles, chemin de Châtaux, rue Toussaint-Ludovic, rue Alfred Bouchet, rue Simone de Beauvoir
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTE-OLIVE	0002	N°2 : Salle des fêtes Place de l'Église	N°2 : Salle des fêtes Place de l'Église	Rue de l'abbaye, rue Magislaude, rue des Jumeaux, rue du bobin, rue du cabain, allée du château, rue des carreaux, impasse des carreaux, rue du Crotoy, impasse Jeanne d'Arc, passage du Crotoy, rue Arthur Dubois, rue des fourchettes, place de l'Église, chemin de l'Étang, rue de la fontaine, rue du Four, avenue de la gare, rue de la gare, rue des héros de la résistance, rue Clémence de Hongrie, rue Jeanne d'Arc, rue de la jachère, passage de la jachère, rue de la Liberté, impasse Louis X le Pieux, rue des maisons brûlées, rue de Montebert, rue des moines, rue aux moines, rue des moines, rue Huteau, chemin du nayer aux mouches, rue des peupliers, rue des pots fleuris, rue Jean Renou, rue de la gare, voie du gros tertre, voie Lutz, chemin des Tilloux
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTE-OLIVE	0003	N°3 : Salle polyvalente de Grange Fléque	N°3 : Salle des fêtes Place de l'Église	Rue du Souterrain Châtaux, impasse Châtaux, les clos, rue Pascal Châtaux, impasse des clos, rue de l'Étang, allée des penelles, rue de la mare, rue du Souterrain Simplet, chemin du bas des vignes, rue Georges Brassens, allée des caves, rue André Chénouvart, rue Olivier Daut
03	02	01	Aix-Villersaun-Félic	350	SAINTE-MARIE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13, rue Charles Petit		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	351	SAINTE-MARIE-SOUS-MONTE	0001	1, rue de la Poste		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	352	SAINTE-MARIE	0001	N°1 : 3, rue Germain Bertan	N°1 : 3, rue Germain Bertan	SAINTE-MARIE : Route de Méry (du n°55 bis au n° 126 et du n°74 au n°134), rue Saint Charles, impasse Saint Pée, rue Auguste Renard, impasse de Manay, chemin de la carrière, rue du four, rue de la vallée au comble, impasse de la petite vallée, rue Germain Bertan, rue des Jumeaux, impasse des Jumeaux, rue de Fresnoy, rue Christian de Troyes, route de Baderes, route priet, Hameau de VANVILLE : route de Vermeille, chemin de la Pierre, chemin de Méry, rue du haut de Vannes, rue Pignat, impasse du Ter Aout, rue Trouvères, rue de la prairie, rue des pavillons, rue des points, château de Vermeille. Place Joseph Fournel
03	01	06	Creney-près-Troyes	352	SAINTE-MARIE	0002	N°2 : 3, rue Germain Bertan	N°2 : 3, rue Germain Bertan	COLLEON : route de Méry (du n°1 au n° 55 et du n°72 au n°73), rue des mouloins, rue Marcel Girard, rue René Mahe, chemin de la petite voie, rue des subalpines, rue des penelles, rue Flore Thibault, rue de Massouville, rue des Trappes, rue Bourlottes, impasse Serge Prie, rue du champ saint pierre, rue gillonneville, grande rue, route de Gendry, impasse des saules, rue du 8 Mai 1945, impasse des jumeaux, rue Barois, rue Cassard, rue du moulin, rue Saurat, rue Rozière, rue des saubiers, impasse des demeures de Juliette. Hameau de MASSOUVILLE : en totalité
02	01	06	Creney-près-Troyes	353	SAINTE-MARIE	0001	place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arce-sur-Aube	354	SAINTE-MARIE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13, rue principale		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	355	SAINTE-MICHELLE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13, grande rue		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	356	SAINTE-OLIVE	0001	Salle polyvalente Paulette Henriet 3, place des Tilloux		Commune entière
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTE-FAMILIE-SOUS-MONTE	0001	N°1 : Salle des mariages 3, rue Henri Berthelot	N°1 : Salle des mariages 3, rue Henri Berthelot	Rue du ventier des grives, rue Jules Pouchet, rue Edouard Vallent, rue Paul Lafage, rue Émile Zola, rue Camille Desmoulins, rue Jeanne Mahe, rue Jean Moulin, rue de la Maladière, rue de la gare, rue André Lanoue, rue Gambetta, rue du cottage, rue des bûches d'or, rue de la Hagline, impasse Clément Phalibet, rue des prairies, rue des Berges de Seine, impasse des bûches, rue Saint Ponsard, rue des Bouvettes, rue Clément Phalibet, rue Claude Marret, rue Paul Cassane, rue René-Auguste Renard, rue Vincent Van Gogh, impasse Rosa Bonheur, mail Paul Gougny
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTE-FAMILIE-SOUS-MONTE	0002	N°2 : Salle du conseil municipal 3, rue Henri Berthelot	N°2 : Salle des mariages 3, rue Henri Berthelot	Avenue Souterrain Michel Yattager, avenue Henri Barbusse, avenue du général de Gaulle, impasse François Ferrer, rue de la gare, rue de la gare, allée du château, chemin des roches, rue de Soisy, place du 11 novembre 1918, place du 8 mai 1945, place des combattants d'Alsace du Nord, rue Henri Berthelot, rue Pierre Brassalotte, rue du balcon du Tertre, rue des hauts vents, rue des carreaux, rue de la cloche, rue de l'Église, rue Pierre de Coudert, RD 88, rue Camille Claudel, rue Louis Binat, rue Hélène Boucher, rue Marie Marvingt, rue Antoine de Saint Exupéry, rue George Sand, rue Simone de Beauvoir, rue Frédéric CHOPIN, impasse Maurice RAVEL
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTE-FAMILIE-SOUS-MONTE	0003	N°3 : Salle des conférences Rue Pierre Broussolle	N°3 : Salle des mariages 3, rue Henri Berthelot	Rue Jean Jaures, rue Pasteur, rue Pierre Curie, rue du Docteur Beau, rue de la République, rue des Fossés Blancs, rue des chaumières, route de Meaux, ferme de Passy, rue Vincent Auried, rue René Coty, rue Jules Gaudin, impasse des Quinciers, rue des vignes, rue des vignes, rue des mélanges, impasse des mélanges, rue Jules Ferry, rue William Brouillard, rue de la vallée, rue de l'Espérance, impasse de l'Espérance, impasse des Souterrains et impasse du docteur Beau, impasse Edgar Degès, et rue Henri Farman et rue des Penelles
03	02	04	Bar-sur-Seine	358	SAINTE-FAMILIE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13, rue Georges Faurier		Commune entière
03	02	01	Aix-Villersaun-Félic	359	SAINTE-OLIVE	0001	Mairie 13, rue des Carreaux		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	360	SAINTE-OLIVE	0001	Mairie 13, rue Edouard Hériot		Commune entière
03	01	02	Arce-sur-Aube	361	SAINTE-MICHELLE-SOUS-MONTE	0001	Mairie 13bis, rue de l'Orme		Commune entière
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTE-MARIE	0001	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	Cour Mon Logis, cour Saül Carnot, impasse Fachada, passage du 4 septembre, rue Arago, rue Beaujeu, rue Bernaille, rue Camille Flammarion, rue Danton, rue de l'Orme, rue de la comédie, rue de la Santé, rue des Haies (du n°1 au n°79 bis), rue du Clos Benoit, rue du Marais, rue Gambetta, rue Guyennais, rue Henry, rue Lamoignon, chemin des Godots, rue Louis Blanc (du n°1 au n°43 bis et du n°2 au n°76), rue neuve de la République, rue Formentat, rue Fodour, rue Saül Carnot, rue Villain-Moréau, rue Vialla et rue Mandouret
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTE-MARIE	0002	N°2 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	N°2 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	Impasse des 17 cils, impasse Raizin, rue Armande Gandon, rue Benoît Malan, rue Blanche Pierre, rue Claude Foubon, rue de l'Orme, rue de la baronnie, rue du 11 novembre, rue Edmond Bily, rue Edmond Ruffe, rue Hilaire, rue Imbe Gauthier, rue Jeanette, rue Lamoignon, rue Miché, rue Paul Doumer (du n°1 au n°41 et du n°2 au n°38), rue Pierre Brassalotte, avenue Guillemé (du n°1 au n°72 et du n°2 au n°86), impasse des Godots, chemin des lavoirs et rue Paul Bert
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTE-MARIE	0003	N°3 : Gymnase Vallbart 16 rue Jules Hémond	N°3 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	Allée de Fambot, impasse des Peupliers, impasse Louis Viot, rue des Nains (à partir du 79 bis), rue Edouard Brany, rue Eugène Laroche, rue Gabriel Prie, rue Jean Moide, rue Jules Ferry, rue La Fontaine, rue Lamontagne (du n°1 au n° 28), rue Lazare Hédou, rue Louis Rogy, rue Louis Blanc (du n°44 au n°75 et du n°86 au n°124), rue Nicolas Puz, rue Pierre Sémond et rue Rouget de Lisle
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTE-MARIE	0004	N°4 : Gymnase Vallbart 16 rue Jules Hémond	N°4 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	Avenue Guillemé (du n°76 au n°129 et du n°88 au n°148 bis), impasse de Trumant, impasse des Rases, impasse Paul Doumer, rue Albert Camus, rue Aristide Briand, rue du Chepeau Rogy, rue Edmé Maré, rue du 18 août, rue Jules Hémond, rue marchand Fouchet, rue d'Espérance, rue marchand Foch, rue marchand Jaffin, rue marchand Lybette, rue Montgolfier, rue Paul Doumer (du n°43 au n°128 et du n°140 au n°114), rue Raymond Poincaré et rue des héros de la résistance
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTE-MARIE	0005	N°5 : Salle maternelle Lucie Aubry 3, chemin du Parc	N°5 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoignon	Bureau n° 5 : Allée des Ormes, Avenue Ledoux (à partir des n° 17 et n° 28), rue André Dubou, du Parc, des Demeures du Parc, Docteur Cabrette, Chemin du Parc, Dumont d'Urville, Hector Bellin, Place des Gardes, Paul Doumer (à partir du n° 127 et n° 136), Jean-Baptiste Carot, Jacques Siffert, Louis Lumière, Marc Seguin, impasse des Tanneurs, rue Charles Gouand, Commandant Guibault L'empereur, de la Maladière, rue Bernard-André Dubou, rue Théodore Monod, rue François Mitterrand, rue Yves Mantand, rue Jean Cassanval, Chemin du Parc, Eugène A et B

Cole arrondissement	Cole arrondissement non régulatives	Cole secteur	Libellé secteur	Cole numéro	CORREUS	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote attribué la suite de bureau multiples	Périmètre
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-MARINE	0006	n°6 : Guyonne Marcyne 16 avenue Gabriel Thierry	n°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoricière	Avenue Gabriel Thierry, avenue Guillemin (à partir du n°141 et du n°162), avenue Luchet (du n°1 au n°178 et du n°2 au n°174), impasse La Fontaine, impasse de la villa Chanteloup, route de Gisors TS-Vilque, rue Charles Apollin, rue de Chanteloup, rue de Chanteloup-Maisance, rue de Chanteloup (du n°1 au n°28 et du n°2 au n°88), rue des Jardins, rue du grand air, rue Georges Biot, rue Georges Coquer, rue Jean Bart, rue Lamoricière (du n°280a au n°498), rue Louis Blanc (à partir du n°77 et du n°84), rue Marcel Piv, rue Marcel Carré, rue Jean Perin, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer (du n°63 au n°105 et du n°118 au n°134), rue Jacques Béd, rue José Talarin, rue Édouard Faubère, rue Jean Maré et rue Vincent Van Gogh.
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-MARINE	0007	n°7 : Guyonne Marcyne 16 avenue Gabriel Thierry	n°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamoricière	Allée des anciens d'AFN, impasse Marcel Pivert, impasse Nicolas Pouché, rue Armand Lanoux, rue aux Moines, rue Claude Debussy, rue de Chanteloup (à partir du n°27 et du n°50), rue du Hamélet, rue François Rude, rue Frédéric Chopin, rue Frédéric Volton, rue Georges Biot, rue Georges Feytaud, rue Georges Guéhen, rue Jean Casteau, rue Jean Renaud, rue Lamoricière (à partir du n°51), rue Marcel Pagnat, rue Maurice Goussier, rue Maurice Girard, rue Paul Steffané, rue Pierre Boudier, rue Raymond Perrau, rue Saint Etienne et rue Tardieu.
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	363	SAINT-HUBERT	0001	1, rue de Négée		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	364	SAINT-JACQUES	0001	Mairie 1, rue de la Tuilerie		Commune entière
02	01	06	Créney-près-Troyes	365	SALON	0001	1, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	366	SAILCY	0001	Mairie 1, rue de Pittang		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	367	SAUBERTS (SA)	0001	Mairie - salle de réunion 10, rue Fèvre		Commune entière
02	01	06	Créney-près-Troyes	368	SAUVIÈRES	0001	Salle des fêtes 10, place de la salle des fêtes		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	369	SEMPRE	0001	Salle polyvalente 1, rue des Villards		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	370	SOUBINVAISEY-ET-ANGE	0001	1, rue de Fugère		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	371	SOHNIVAL	0001	Mairie 118, rue de la Rencontre		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	372	SOLAIN-SOCHY	0001	Mairie 1, place du général de Gaulle		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	373	SOUBIY	0001	Mairie Place de la Charrie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	374	SPICY	0001	Salle polyvalente Place Chaudron		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barre	375	THENOUÈRES	0001	Mairie 1, rue du 14 juillet		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	376	THERMAN	0001	Mairie 1, rue de l'Hôtel Vieux		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	377	THIL	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	378	THORS	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	379	TORCY-LE-GRAND	0001	Mairie Place du Château		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	380	TORCY-LE-PETIT	0001	Mairie Vaux d'Anis		Commune entière
03	03	10	Saint-André-les-Vergers	381	TORVILLE	0001	Salle polyvalente de Nicolas 1, rue de la mairie		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	382	TRAVEL	0001	Salle des écoles 18, rue Saint Antoine		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	383	TRANCAULT	0001	Mairie 1, rue François Le Camus		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barre	384	TRANNES	0001	Salle polyvalente André Cognat		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	386	TROMANS	0001	10, rue de Châlons		Commune entière
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0001	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai Compagnie (du n°8 à la fin), la place de la Libération, les rues Émile Zola (pair du n°2 au n°18), des Quatre-Vents (salle impaire), de la Madeleine (salle impaire et côté pair du n°8 à la fin), longer le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et le Quai Compagnie).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0002	n°2 (101) : Hôtel de Ville 2 Salle des mariages Place Alexandre Brail	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Émile Zola (pair du n°108 à la fin), la place Jean Jaurès (salle pair), la rue Hugues Fauvel (salle pair), le boulevard Victor Hugo (du n°2 au n°62), la rue de la Tour Bouteau (du n°2 au n°12), la voie ferrée, la gare, la rue de Marville (salle pair), longer la place Casimir Périer et le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et l'avenue Pasteur), la rue de la Madeleine (salle pair du n°2 au n°18) et la rue des Quatre-Vents (salle pair).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0003	n°3 (101) : Déodat 1 11, rue Diézet	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la gare, la voie ferrée, la rue de la Tour Bouteau (du n°4 à la fin), la rue Jeanne d'Arc (salle pair du n°10 à la fin et côté impaire du n°10 au n°12), les limites entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, Troyes et Saint-Denis, la rue des Fossés Paris (salle impaire), la rue Henriand Giroux (salle impaire), l'avenue Pasteur (salle pair du n°48 au n°14 et côté, impaire du n°1 au n°12), la rue Charles Debunoy (salle impaire du n°80 à la fin), la rue Ambroise Carré (salle impaire du n°1 au n°13), la rue Guillaumin, l'avenue Pasteur (du n°1 au n°13), la place Casimir Périer et la rue de Marville (salle impaire).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0004	n°4 (101) : Déodat 2 11, rue Diézet	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (salle pair du n°2 au n°48), longer la rue Guillaumin, les rues Ambroise Carré (du n°8 au n°13), Charles Debunoy (du n°1 au n°13), de Poivre (du n°1 au n°13), Georges Foug, l'avenue Roger Goussier, Georges Vanké (du n°1 au n°13), le quai Compagnie (du n°2 au n°18) et le boulevard Gambetta (salle pair du n°2 au n°18).
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0005	n°5 (101) : La Madeleine 1, rue de Malherbe	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai des comtes de Champagne, le boulevard Diézet (salle pair), la rue Sébast, la rue Michel (salle pair du n°2 au n°14 et côté impaire du n°1 au n°12), le boulevard Henri Barbusse (salle impaire du n°1 au n°12) et le quai Lefontaine.
03	02	12	Troyes-1	387	TROYES	0006	n°6 (101) : 14 juillet 12, rue Charles Guez	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard de Ter RAN (salle pair), le boulevard de 14 juillet (salle pair), le quai du Centre Henri, la rue Pierre Labande, la rue Émile Zola (salle impaire), la place Jean Jaurès (salle impaire), la rue Hugues Fauvel (salle impaire) et le boulevard Victor Hugo (salle impaire du n°7 à la fin et côté pair du n°12 à la fin).
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0007	n°7 (101) : Auguste Millard 17, cours Jaquin	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la Seine, les limites communales entre Troyes et Louv, Troyes et Pont-Sainte-Marie, la rue Émile Coust (du n°8 à la fin), la rue aux Moines (salle impaire), l'avenue du Ter Mal (du n°1 au n°12), la Seine, la rue Michel (salle impaire du n°10 au n°12) et côté pair du n°10 à la fin, longer la rue Sébast, le cours Jaquin.
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0008	n°8 (101) : Impasse Saint Jacques 1 1, place de Saint	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue du Ter Mal (salle pair), le rond-point de l'Europe (salle pair), l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (salle pair), la limite entre Troyes et Saint-Pierre-vaux-Vertes, la rue Malaise et Albalard (salle pair), le boulevard Georges Pompidou (salle pair du n°22 à la fin), la rue de Chesterfield (salle pair du n°2 au n°4 et côté impaire), la rue Nicolas Condoreux (salle impaire), la rue de la Reçueuse (salle pair du n°2 au n°6), la rue Paul Cambon (salle impaire), la rue Philippe de Champagne (salle pair du n°2 au n°10), la rue de la Lune (salle impaire), la rue de Gournay (salle impaire du n°1 au n°48) et côté pair du n°20 au n°42, l'impasse du Voyer (salle impaire), la rue du Voyer (salle n°1), le mail des Charmilles (salle pair du n°42 à la fin) et la Seine.
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0009	n°9 (101) : Impasse Saint Jacques 2 1, place de Saint	n°1 (101) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Brail	Électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue aux Moines (salle pair), la rue Émile Coust (du n°8 à la fin), les limites entre Troyes et Pont-Sainte-Marie, Troyes et Saint-Pierre-vaux-Vertes, l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (salle impaire), le rond-point de l'Europe (salle impaire) et l'avenue du Ter Mal (du n°22 à la fin).

Code communal	Code département	Code canton	Libellé section	Code commune	CORRESE	Nombre de votes	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur Liste de bureau multiple	Périmètre
03	03	13	Troyes-2	387	TROYES	0010	N°10 (20) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lacoste	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°10 (20) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lacoste	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue des Fossés Patris (du n°2 au n°6), la rue Fernand Goussu (joint pair), la rue Coudemans (entre Fernand Goussu et Fort Chevreuil), la rue de la Bertaudie (joint pair), la rue du Fort Chevreuil (joint impair), l'avenue Pasteur (joint impair du n°28 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Marsard (joint impair du n°1 au n°6), la rue de la Guendrée (joint pair), l'avenue Marguerite-Hélène Buffard (joint pair du n°2 au n°12), l'avenue du Général Ledere (joint impair du n°1 au n°13), le boulevard Blanqui (joint impair du n°1 au n°15), la rue du Lieutenant Pierre Marsard (joint pair du n°10 à la fin) et la rue Jean Lacoste (joint pair).
03	03	13	Troyes-2	387	TROYES	0011	N°11 (20) Jules Ferry 2 40, rue Jean Lacoste	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°10 (20) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lacoste	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Jean Lacoste (joint impair du n°1 au n°5), les rues Alexandre Ribot (joint pair), des Tois (du n°2 au n°12) et des Fossés Patris (joint pair du n°8 à la fin).
03	03	13	Troyes-2	387	TROYES	0012	N°12 (20) Charles Chevalier 1 35 bis, rue des Harais	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°10 (20) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lacoste	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Alexandre Ribot (joint impair), la rue des Tois (du n°8 à la fin), la limite entre Troyes et les Neufvilliers-Troyes, la rue Maurice de Vianin, la Place Aristide Maillet, la rue Châtin Sautin, la rue du Lieutenant Pierre Marsard (joint impair du n°11 à la fin) et la rue Jean Lacoste (joint impair du n°9 à la fin).
03	03	13	Troyes-2	387	TROYES	0013	N°13 (20) Charles Chevalier 2 35 bis, rue des Harais	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°10 (20) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lacoste	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Blanqui (joint pair du n°2 au n°12), la rue des Tois (joint impair du n°47 au n°51), la rue Châtin Sautin, la rue Place Aristide Maillet, la rue Maurice de Vianin, les limites entre Troyes et les Neufvilliers-Troyes, Troyes et la Chapelle-Saint-Cuc, la rue Général Barral (du n°8 à la fin) et avenue Général Ledere (joint impair du n°17 à la fin).
03	03	14	Troyes-3	387	TROYES	0016	N°14 (20) Priece 1 Rue du dion Camus	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°14 (20) Priece 1 Rue du dion Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (du n°78 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Marsard (joint pair du n°2 au n°18), la rue de la Guendrée (joint impair), l'avenue Marguerite-Hélène Buffard (joint impair), l'avenue Marie de Champagne (joint impair du n°1 au n°18 et joint pair n°1), les rues de la Reine Blanche (joint impair), Gaston Rogelin (joint impair), Brocard (du n°2 au n°4), l'avenue Major Général Georges Vasser (du n°17 au n°19), la rue Georges Vasser (n°1), la rue de Priece (du n°72 au n°80) et la rue Charles Dubouché (joint pair).
03	03	14	Troyes-3	387	TROYES	0018	N°15 (20) Priece 2 Rue du dion Camus	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°14 (20) Priece 1 Rue du dion Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Marie de Champagne (joint pair du n°4 à la fin et joint impair du n°1 à la fin), l'avenue Marichal Ledere (joint pair), les rues du Général Barral (du n°1 au n°1), Maché (joint pair), l'avenue Major Général Georges Vasser (du n°17 à la fin), les rues Brocard (du n°1 au n°4), Gaston Rogelin (joint pair) et de la Reine Blanche (joint pair).
03	03	14	Troyes-3	387	TROYES	0016	N°16 (20) Vassales 1 128, rue Simone Pichon	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°14 (20) Priece 1 Rue du dion Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chemin de Maisonneuve (du n°118 à la fin), la rue Brocard (joint pair du n°6 à la fin), l'impasse des Lilas et la Seine, le boulevard Gaston (joint impair).
03	03	14	Troyes-3	387	TROYES	0017	N°17 (20) Vassales 2 128, rue Simone Pichon	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°14 (20) Priece 1 Rue du dion Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chemin de Maisonneuve (du n°118 à la fin), les limites entre Troyes et la Chapelle-Saint-Cuc, Troyes et Lancy, la Seine, l'impasse des Lilas et la rue Brocard (joint impair du n°7 à la fin).
03	01	15	Troyes-4	387	TROYES	0018	N°18 (40) Mousières 81, rue de Gournay	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°18 (40) Mousières 81, rue de Gournay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abéard (joint impair), le boulevard Georges Pompidou (joint pair), la rue de Chantefort, la rue de Chantefort (joint impair du n°1 au n°13), la rue Nicolas Caronnet (joint pair), la rue de la Beaucroix (joint impair du n°10 à la fin et joint pair du n°8 à la fin), la rue Paul Cambon (joint pair), la rue Philippe de Champagne (joint impair du n°11 à la fin et joint pair du n°12 à la fin), la rue de la Seine (joint pair), la rue de Gournay (joint impair du n°1 à la fin et joint pair du n°4 à la fin), l'impasse du veyr (joint pair), la rue du veyr, traverser le mail des Charrières et le boulevard Henri Barbusse, le quai Saint-Dominique (joint pair), la Chapelle du Vauldy (joint impair du n°1 au n°16), l'impasse la rue Jean Henry (joint pair du n°18 à la fin et joint impair du n°17 à la fin), traverser le boulevard Georges Pompidou, la rue Hippocampe, longer le sentier de l'Abbe, la rue du Grand Veyr (joint impair du n°1 à la fin et joint pair), le sentier des Grauliers, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres.
03	01	15	Troyes-4	387	TROYES	0019	N°19 (40) Sévantes 1 Place de Fline Patoche	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°18 (40) Mousières 81, rue de Gournay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la chaussée du Vauldy (joint impair du n°17 à la fin), la rue de la Haute Maline (du n°1 au n°21), longer la rue de la Bûche, la rue Godard Pélavrière, longer les rues à dimension varié et Saint-Auguste Hippocampe, traverser le boulevard Georges Pompidou et la rue Jean Henry, rejoindre la chaussée du Vauldy.
03	01	15	Troyes-4	387	TROYES	0020	N°20 (40) Sévantes 2 Place de Fline Patoche	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°18 (40) Mousières 81, rue de Gournay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Edmond Falet (joint impair du n°25 au n°13), longer la rue de Godard Pélavrière, longer la rue des Cammes, la rue de la Bûche, la rue de la Haute Maline (du n°25 à la fin), le chemin de la Chapelle, la rue de Saint-Parres-aux-Tertres, la rue du Grand Veyr jusqu'à la hauteur du sentier des grauliers, le sentier de l'Abbe.
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0021	N°21 (20) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guérolle	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°21 (20) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guérolle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (joint impair du n°1 au n°16), la rue des Bas Trévoux (du n°2 au n°16), la rue de la Visitation, l'avenue Pierre Brocard (joint impair du n°17 au n°18), la rue de Madagascar (joint impair), le boulevard Jules Guérolle (joint pair du n°2 au n°10 et joint impair du n°1 au n°16), le boulevard Georges Pompidou (joint pair n°1), la chaussée du Vauldy (joint pair du n°2 au n°10) et la place du Vauldy (joint pair).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0022	N°22 (20) Terrasses 2 30, boulevard Jules Guérolle	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°21 (20) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guérolle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (joint impair du n°1 à la fin), le boulevard du 8-Mai (joint impair), la rue de la Tour Bonnaux (joint impair), la rue Jeanne d'Arc (joint impair du n°2 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-André-Verger, la rue de la Mission (joint pair), rejoindre et longer la rue des Bas Trévoux jusqu'au boulevard du 14 juillet.
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0023	N°23 (20) Paul Bert 1 8, rue Edouard Vaillant	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°21 (20) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guérolle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pierre Brocard (du n°78 à la fin), la ligne de chemin de fer, l'avenue Anatole France (joint pair du n°24 au n°18), la limite entre Troyes et Saint-André-Verger et la rue de la Mission (joint impair).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0024	N°24 (20) Paul Bert 2 8, rue Edouard Vaillant	N°1 (20) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Isidore Sauf élections départementales : N°21 (20) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guérolle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le faubourg Crancels (du n°2 au n°18), la rue Marcelle Berthod (du n°2 au n°12), longer l'avenue Edouard Vaillant et la rue Louis Le Clerc jusqu'à l'avenue Anatole France, l'avenue Anatole France (du n°27 au n°17), la ligne de chemin de fer.

Code communal	Code électoral (ou Régional)	Code canton	Libellé section	Code commune	CORRESE	Nombre de vote	Bureau de vote	Bureau de vote contributeur (base de données multiples)	Pédicelle
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0018	N°25 (S2) Paul Bert 3 4, rue Edouard Vaillant	N°1 (S1) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Anatole France (du n°79 à la fin), la rue Louis Le Clerc, l'avenue Edouard Herriot (du pair du n°1 au n°68 et côté impair du n°1 au n°17), la rue Marcelin Berthelot (du n°24 à la fin), l'avenue des Lombards (du n°1 au n°15).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0018	N°26 (S2) Jean Macé 1 Place Jean Macé	N°1 (S1) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Madagascar (côté pair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°42 à la fin et côté impair du n°137 à la fin), la rue Taloux, longer la rue Jeanette, la rue Julien Gél, la rue Maxime Romagnan, la rue Maxime Romagnan prolongée, le Faubourg Croisade (côté impair) et l'avenue Pierre Biscoulette (du n°137 à la fin).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0017	N°27 (S2) Jean Macé 2 Place Jean Macé	N°1 (S1) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Georges Pompidou (entre le boulevard Jules Guesde et la chaussée du Verdier), la Chaussée du Verdier (du n°22 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-Julien-Villain, la rue du Quai, longer la rue Julien Gél, la rue Jeanette, le boulevard Jules Guesde (côté impair du n°42 au n°135).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0018	N°28 (S2) Edouard Vaillant 4, rue Edouard Vaillant	N°1 (S1) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Marcelin Berthelot (côté impair), le Faubourg Croisade (du n°236 à la fin), la rue Théard (du n°2 au n°6), la rue Gustave Lebeuvre (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°38 au n°50), la rue de Quilinc (côté impair), les limites entre Troyes et Nogent, Troyes et Saint-André-Vergennes et l'avenue des Lombards (du n°2 au n°15).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0018	N°29 (S2) Chartreux Rue Romain Rolland	N°1 (S1) Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Théard (côté pair du n°2 à la fin), la limite entre Troyes et Raismes-près-Troyes, la rue de Quilinc (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°38 à la fin) et la rue Gustave Lebeuvre (côté impair).
03	02	16	Troyes-4	387	TROYES	0018	N°30 (S2) Spécial: Hôtel de Ville 3 Place Alexandre Israël	Electeurs législatifs : N°21 (S2) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Electeurs départementales : N°1 (S1) Mairies 31, rue de Gourmay	Sont rattachés à ce bureau de vote : - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L.134 et L.139 du code électoral ; - les Français établis hors de France et les militaires de carrière ou sous-contrat lorsque la commune d'origine est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4 <sup>ème</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L.112 et L.113 du même code ; - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière ou sous-contrat, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.
03	02	08	Les Riceys	388	TURDY	0001	Mairie 21, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	389	BRIVENVILLE	0001	Ancienne salle de classe 8, rue Saint Antoine		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	390	BRVILLE	0001	Salle polyvalente 1, place Armand		Commune entière
03	01	06	Crenay-près-Troyes	391	VALLY	0001	Mairie 23 bis, grande rue		Commune entière
02	01	06	Crenay-près-Troyes	392	VALLENTIGNY-GEORGES	0001	Mairie 15, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	393	VALLENTIGNY	0001	17, rue des Buchettes		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	394	VALLIERES	0001	Mairie 15 bis, rue Haute		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	395	VANLAY	0001	route d'Ény		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-PS&S	396	VARCHÈRES	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
01	01	17	Venduvre-sur-Barre	397	VARCHONVILLERS	0001	2, rue de Faglie		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	398	VACOBONS	0001	Mairie 13, grande rue		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	399	VADRES	0001	Mairie 27, grande rue		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	400	VAMPOISSON	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
01	01	17	Venduvre-sur-Barre	401	VENDUVRE-SUMARRE	0001	N°1 : École Pierre et Marie Curie Rue Pierre et Marie Curie	N°1 : École Pierre et Marie Curie Rue Pierre et Marie Curie	Rue d'Alger, rue des anciennes tanneries, rue des anciennes tanneries, avenue de l'armée Lorraine, rue Hector Berlioz, rue Paul Bert, ferme Saint-Gobert, rue du capitaine Laurent, rue de Brienne, rue Bazergat, rue Jean Bouin, rue Nicolas Bourbon, rue Théophile Bouteux, rue René Brenot, rue de Brienne, rue des canes, rue de la Maladière, rue du Chagrin, rue Pierre de Coubertin, place des combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, rue du cou, grande rue, rue de Pécode, place du 8 mai 1945, rue Sachetot, rue des faucils l'arrat, impasse de la grosse tête, passage de la Halle, square de la Halle, rue de la Halle, chemin de l'Épauze, rue de Fréouville, avenue de la libération, rue Haughey, place du 11 novembre, rue Jean Châtel, chemin de massacre, rue Michel, rue du Nord, rue de la promenade du parc, rue Patoux, rue Patoux, rue des perdus, route de Pigny, rue du pont Chevalier, avenue de la République, rue Germain Royer, square Saint Georges, rue Saint Pierre, rue des Capucines, rue André et Pierre Micau, rue des dâbles, rue des Anémone, rue des Sileux, rue des jardins de Cybèle, ferme de l'Herbage, ferme des Carreaux, ferme des Biers, ferme du Gagnage aux Chats, ferme de Harlé, ferme de Guendrot, ferme des Varennes, Villacour, rue de la Cèbe d'Or, rue Pierre et Marie Curie, rue Dauphine, rue des Agatheins, rue Doussac.
01	01	17	Venduvre-sur-Barre	401	VENDUVRE-SUMARRE	0002	N°2 : École Bellevue 8, allée des maronniers	N°1 : École Pierre et Marie Curie Rue Pierre et Marie Curie	Allée des acacias, rue Marie Restat, rue Louis Binot, rue Imélie Baucher, allée des boudeux, rue de Bourguet, rue des lacs, allée des charmes, allée des étalés, rue Roland Guerin, rue Georges Guynemer, allée des maçonnières, place Jean Maréchal, rue Jean Maréchal, rue Charles Haughey, rue de l'Éclair, allée des gitanes, rue de la pierre d'ardoise, rue Antoine de Saint-Éloi, rue des bouilliers, allée des Sileux, rue Julien Vidéon, rue des chènes, rue de la Z.I Bellevue.
03	02	08	Les Riceys	402	VENDUVRE-SUD (S&S)	0001	Mairie 21, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	403	VENONVILLERS	0001	Salle socio-culturelle Rue de la Beauceuse		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	404	VERILLIERS-SUMONCI	0001	Mairie 33, grande rue		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	405	VERMICOURT	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune entière
03	02	17	Venduvre-sur-Barre	406	VERMÈRE	0001	N°1 : Centre socio-culturel Place René Renault	N°1 : Centre socio-culturel Place René Renault	Rue des jardins, chemin des plantes, rue de la source, rue des pommiers, rue des vignes, rue des champs, rue des cumins, rue des laudes, rue des cotons, rue du poirier, rue des maronniers, chemin des charbonniers, rue des peupliers, rue des lilas, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Jean Moulin, rue des givres, chemin du moulin, rue de Villiers, la Britannique, le Temple, impasse de l'Épauze, impasse des oliviers, rue des mayes.
03	02	17	Venduvre-sur-Barre	406	VERMÈRE	0002	N°2 : École pré-élémentaire Salle de musique Place René Renault	N°1 : Centre socio-culturel Place René Renault	Rue de la République, rue des acacias, rue des Millelites, rue général de Gaulle, impasse du Lascrois, rue des écoles, rue des tilleuls, rue du village, rue de la Bayotte, chemin des curus, impasse des chènes, rue du pressoir, rue Saint Martin, rue des carreaux, chemin du Essai, rue de la colline, rue du colonel, rue de la chapelle, rue des Bâtons, impasse de la fontaine, rue de la fontaine, impasse de la Martine, rue des futaux, chemin des pommiers et rue du déversoir.

Coleo arrondissement	Coleo département (ou région)	Coleo canton	Libellé section	Coleo commune	CORRESE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote correspondant à une ou plusieurs communes	Périodes
02	01	06	Creney-près-Troyes	408	VILLERDUMETIT	0001	Mairie 3, rue de l'Abbaté Thiersien		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	409	VILLACERF	0001	Mairie 20, place Royale		Commune entière
02	02	11	Saint-Lyé	410	VILLADEN	0001	Salle de l'ancienne école		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	411	VILLAINVANDIERE (P.A.)	0001	7, rue Courte Soupe		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	412	VILLICHÉTIFF	0001	Mairie 21, rue de la Croix		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	414	VILLIOLUP	0001	3, rue Sainte Barbe		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	416	VILLIPREUIL	0001	8, rue de la mairie		Commune entière
03	02	01	Alu-Villemaur-PS&S	417	VILLIPRONVINCOTTE	0001	Salle du conseil municipal Place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	418	VILLIPRONEN	0001	Mairie Place de l'Église		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	419	VILLIPROYENNE	0001	Mairie 20, rue Paul Villard		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	420	VILLIPIERRE-LA-GRANDE	0001		N°1 : Place Georges Clémenceau N°2 : Rue des chaises, rue des acacias d'Orléans, rue de Montfau, rue de Couailles (à partir du n°21), rue du Perrey (à partir du n° 33), rue du sud de l'ac, rue Hédard, rue Saint-Pierre, rue de la chapelle Lorette, rue de Soares, rue du 8 mai 1945, rue d'Attenay, rue Joffroy, rue grand cour, rue Villébar, rue Saint-Vincent, rue des godoues, rue Montrobert, grande rue Montrobert, place Saint Jacques, rue Saint Jacques, rue Saint-Martin, rue de l'Arceau, rue Guillot, rue de Lette, rue Hasside Jodry, rue creuse et impasse des jeunes filles.	
02	03	07	Nogent-sur-Seine	420	VILLIPIERRE-LA-GRANDE	0002		N°1 : Place Georges Clémenceau N°2 : Rue du Perrey	
02	03	07	Nogent-sur-Seine	421	VILLIPIERRE-VILLAGRÈNE (P.A.)	0001	Mairie 3, rue de l'Église		Commune entière
03	02	01	Alu-Villemaur-PS&S	422	VILLIPIERRE-VILLAGRÈNE	0001	Place du 15 juin 1940		Commune entière
01	01	17	Vendœuvre-sur-Seine	423	VILLIPIERRE-VILLAGRÈNE (P.A.)	0001	Salle annexe de la mairie 4, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	424	VILLIPIERRE	0001	Salle des fêtes Rue Saint Fénelon		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	425	VILLIPIERRE	0001	Mairie 17, rue de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLIPIERRE-LAFERTÉ	0001		N°1 : 14 route de Dijon N°2 : 14 route de Dijon	Route de Dijon 817, rue du Vivier, rue de l'Église, rue du Solier, rue de l'Abbe, rue des Évoles, rue du Moulin, rue neuve, rue du Tramway, rue de la Petite Quart, rue de la Colline, rue de la Louette, Chemin des Moines et chemin de la Tuilerie.
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLIPIERRE-LAFERTÉ	0002	N°2 : 8, rue de l'Église Château	N°1 : 14 route de Dijon	Château et le Four à Chaux
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLIPIERRE-LAFERTÉ	0003	N°3 : 1, rue de l'Église Les Forges Saint-Bernard	N°1 : 14 route de Dijon	Les Forges-Saint-Bernard
03	02	04	Bar-sur-Seine	427	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 3, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	428	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 8, route de Soulaire		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	429	VILLIPIERRE-MARCI	0001	41, rue de Paris		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	430	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 3, rue Rasse		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	431	VILLIPIERRE-MARCI	0001	13, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	432	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie Rue de la Fosse aux Brûlés		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	433	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 3, place de l'Église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	434	VILLIPIERRE-MARCI	0001	5, rue Saint Antoine		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	435	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 14, grande rue		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	436	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	437	VILLIPIERRE-MARCI	0001	8, rue Jean Marnet		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	438	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Place de la mairie		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	439	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Salle polyvalente de la mairie Place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	440	VILLIPIERRE-MARCI	0001	18, rue Jeanne Bachellard		Commune entière
03	02	01	Alu-Villemaur-PS&S	441	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Salle des fêtes 84, rue de la mairie		Commune entière
03	01	02	Archi-sur-Aube	442	VILLIPIERRE-MARCI	0001	84, route impériale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	443	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie		Commune entière
03	02	01	Alu-Villemaur-PS&S	444	VILLIPIERRE-MARCI	0001	3, rue du Martier		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	445	VILLIPIERRE-MARCI	0001	Mairie 10, rue Saint Laurent		Commune entière

## Légende

<b>NOM DE L'EPCI</b>
CA Troyes Champagne Métropole
CC du Nogentais
CC Arcis, Mailly, Ramerupt
CC de la région de Bar sur Aube
CC Vendevre-Soulaines
CC Barséquanais en Champagne
CC de l'Orvin et de l'Ardusson
CC du Chaourçois et du Val d'Armance
CC des portes de Romilly sur Seine
CC du pays d'Othe
CC Forêts lacs terres en Champagne
CC des lacs de Champagne
CC Seine et Aube

<b>ARRONDISSEMENT</b>
BAR-SUR-AUBE
NOGENT-SUR-SEINE
TROYES

Légende

**LEGENDE**

CODE	CANTON	CODE
1	AIX-EN-OTHE	1
2	ARCIS-SUR-AUBE	2
3	BAR-SUR-AUBE	3
4	BAR-SUR-SEINE	4
5	BRIENNE-LE-CHATEAU	5
6	CRENEY-PRES-TROYES	6
7	NOGENT-SUR-SEINE	7
8	LES RICEYS	8
9	ROMILLY-SUR-SEINE	9
10	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10
11	SAINT-LYE	11
12	TROYES-1	12
13	TROYES-2	13
	TROYES-3	14
	TROYES-4	15
	TROYES-5	16
	VENDEUVRE-SUR-BARSE	17

CODE
1
2
3